

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

### TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages.....200 F</li> <li>● 16 à 28 pages.....600 F</li> <li>● 32 à 44 pages.....1000 F</li> <li>● 48 à 60 pages.....1500 F</li> <li>● Plus de 60 pages ...2000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO ..... 20 000F</li> <li>● AFRIQUE ..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissés de déclarations d'Associations ... 10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier ( 1er et 2ème insertions) ..... 20 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculations ..... 10 000 F</li> <li>● Certification de JO ..... 500 F</li> </ul>

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, adresser à l'imprimerie TOMETY Tél. : 90 37 87 69 / 90 00 45 85 / 99 47 35 86 - 05 BP 225 Lomé

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations des mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Notsé, Agou, Kpalimé, Akata, Danyi, Sotouboua et Sokodé.*

#### GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 81330 déposée le 29/06/21, Mme KOMBATE Dambé, profession : Ménagère, demeurant et domiciliée au Canada, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 52ca, situé à Légbassito Atiémé, Préfecture d'Agoè-Nyivé connu sous le nom d'Atiémégan et borné au nord par la propriété DOPKO, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATIMAKA et au Sud par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 81331 déposée le 29/06/21, Mme KOMBATE Dambé, profession : Ménagère, demeurant et domiciliée au Canada, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Légbassito, Préfecture d'Agoè-Nyivé connu sous le nom d'Atiémé et borné au nord et à l'Est respectivement par des rues non dénommées de 14m et 12m, à l'Ouest et au Sud DEPKOH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 87552 déposée le 01/10/21, Mme DAMOBE Biyene, profession : Juriste, demeurant à AGOE et domiciliée à Cacaveli, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 51ca, situé à Dawou, connu sous le nom de Kawou, Préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété GAVI, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 18m et 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°94386 déposée le 07/01/2022, M. HAINGA PITAKANY BHROM, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à LOMÉ, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à Davié connu sous le nom d'Anyavé Yotikpo, Préfecture de Zio et borné au Nord-est, au Sud-est et au Sud-ouest par la propriété KPODJRO et au Nord-ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°94842 déposée le 07/01/2022, M. TOGBEY Akouété Sénam, profession : Retraité, demeurant à Kpémé et domicilié à Kpémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Aného connu sous le nom de Kpémé, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété AGBODJAN KPOTI Mansan, au Sud par une rue de 10m et à l'Est par la route principale de Kpémé de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°94879 déposée le 14/01/2022, Mme. GOUDEAGBE Kayi Anastasia, profession : Femme d'affaires, demeurant aux USA et domiciliée aux USA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la collectivité AMELIPKO et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°96355 déposée le 07/02/2022, M. PALLO Manguilouwè, profession : Administrateur Civil, demeurant à LOMÉ et domicilié à LOMÉ, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à MISSION-TOVÉ connu sous le nom de TOVEGLEVI, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AHONDO Kowu, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par la propriété de TSE Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°96356 déposée le 07/02/2022, M. KOUTOURE Kinansoa, profession : Comptable, demeurant à LOMÉ et domicilié à AGBALÉPÉDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 65ca, situé à MISSION-TOVÉ connu sous le nom de ADIDOME, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DJIDJO Koami Boko, au Sud par la route ADIDOME MISSION-TOVE de 20m et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°96527 déposée le 09/02/2022, M. TCHAMDJA Pitalounani, profession : Attaché Commercial, demeurant à DAPAONG et domicilié à MALINA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à LILIKOPE BOKOLEKOPE connu sous le nom de TAGBADZA, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité AHLI et la propriété OLANLO AYE IDOH, au Sud par la propriété KOMBATE KANLANFEI, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n°96569 déposée le 09/02/2022, Mme. YEHADJI Yeh Selome, profession: Gestionnaire, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoe-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité SOWOU, au sud par la propriété KOUAPKO Komlan et à l'Ouest par une rue de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106119-GL déposée le 03/10/2022, Mme NETTEY-KOUMOU Sankou Essénam Merveille, profession: Employée de banque, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EDOH et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106120-GL déposée le 03/10/2022, Mme SOSSOU Delali Pierrette épouse AKATO, profession: Agent commercial, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 70ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TONYO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106121-GL déposée le 03/10/2022, M. AYIKA Ekoue Djedjom, profession : Cadre de banque, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de LOGOVE-ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété LABAN KOFFI MARCUS et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106122-GL déposée le 03/10/2022, Mme ATTISOH KOUÉVI Ayélé Viviane épouse ASSIONGBON, profession : Comptable, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à AFLAO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKUE et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106123-GL déposée le 03/10/2022, M. DOSSOU Guy Serge M, profession : Déclarant en douane, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 10ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSI, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud par la maison familiale HOUNSIYO, à l'Est par la propriété ATCHON et à l'Ouest par un cimetière.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106124-GL déposée le 03/10/2022, M. SAMPSON Koudjo Edem, profession : Médecin, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 88ca, situé à ANEHO KPOGAN, connu sous le nom de AGBETIKO, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la voie ferrée LOME ANEHO, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AJAVON ATAH AYIVIH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106125-GL déposée le 03/10/2022, M. ZINSOU Kouassi, profession : Inspecteur des impôts, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOUBLOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106126-GL déposée le 03/10/2022, M. et Mme WELBECK Komlan et WELBECK AKAKPO Kokoe Nicole, profession : Commerçant et couturière, demeurant à USA et domiciliés à USA, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 12ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 3B, au Sud par le lot n° 5, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par une rue de 30m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106127-GL déposée le 03/10/2022, Mme FOLLIGAN Kayissan Affi, profession : Employée de société, demeurant à LOME et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 69ca, situé à AFLAO-GAKLI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 93, au Sud par une rue existante de 12m et à l'Ouest par le lot n° 92.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106128-GL déposée le 03/10/2022, M. AGBA Tipaka, profession : Directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 74ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUMESSI OUTCHA et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106129-GL déposée le 03/10/2022, M. AGGBA Tipaka, profession : Directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à AGBALEPEDO, connu sous le nom de AGBALEPEDO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1955A, au Sud par le lot n° 1944A, à l'Est par le lot n° 1945 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106130-GL déposée le 03/10/2022, M. ATTIGLAH Mathevi Tetevi, profession : Cuisinier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 86ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALABA et à l'Est par une rue existante de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106131-GL déposée le 03/10/2022, Mme MOUSSA Afoussatou, profession : Fonctionnaire médical, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 21ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 7B, au Sud par la voie rapide de 50m et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106132-GL déposée le 03/10/2022, Mme HOUNGUEVOU Aguessi épouse DAHOUNDJI, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 34ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ADJOUGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par la collectivité DOKLI, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106133-GL déposée le 03/10/2022, M. JOHNSON Ampah, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATTIDJIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHIANYO et à l'Est une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106134-GL déposée le 03/10/2022, M. JOHNSON Ampah, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 52ca, situé à SANGUERA KLIKAME, connu sous le nom de NYONYOKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété APEDO YAO GBO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106135-GL déposée le 03/10/2022, M. BELEI Babala, profession : Attaché de direction, demeurant à LOME et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 23ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ASSIKPITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LAGNON et au Sud par la propriété LEGBASSITO ASSIKPITO de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106136-GL déposée le 03/10/2022, Mme BONFOH Ninkpi, profession : Retraitée, demeurant à AGOE et domiciliée à SORAD, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 45ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AZIANGBLE YAWO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106137-GL déposée le 03/10/2022, M. BAKO Nasser, profession : Agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de GUENOUKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAMADJI KOKOU et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106138-GL déposée le 03/10/2022, M. SABAH Kwami Edem, profession : Chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à AGODEKE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 60ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KITEGI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106139-GL déposée le 03/10/2022, M. ATISSO A. Komlan, profession : Ingénieur, demeurant à LOME et domicilié à BE KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 94ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de DEVEGO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 28, au Sud par le lot n° 32, à l'Est par une rue non dénommée de 10m et à l'Ouest par le lot n° 29.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106140-GL déposée le 03/10/2022, M. ATISSO A. Komlan, profession : Ingénieur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 82ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de TAMANYI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot n° 62, à l'Est par le lot n° 59B et à l'Ouest par le lot n° 58.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106141-GL déposée le 03/10/2022, Mme NYATSIKOR Afi, profession : Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 20ca, situé à BE, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 752B et 751A, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune et à l'Ouest par le lot n° 750.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106142-GL déposée le 03/10/2022, M. PALANGA Behezinam, profession : Employé, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 95ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud par une rue non dénommée de 30m et à l'Ouest par la propriété DOGBE DOPE DOMETO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106143-GL déposée le 03/10/2022, Mme SEMALON Ablavi, profession : Coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à LOME AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété KOUMAKO MESSANVI, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété ANI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106144-GL déposée le 03/10/2022, M. ANANI Kodjo, profession : Sans profession, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 12ca, situé à BAGUIDA ADAMAVO, connu sous le nom de VOGANKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 47, au Sud par le lot n° 51, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 48.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106145-GL déposée le 03/10/2022, M. IDRISOU Abdoul-Bast, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AWANYO et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106146-GL déposée le 03/10/2022, M. SIMBRISSE Moustapha, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN SEMINAIRE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106147-GL déposée le 03/10/2022, M. SIMBRISSE Moustapha, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN SEMINAIRE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 97ca, situé à LEGBASSITO SOGBOSSITO, connu sous le nom de DARAKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété KOUDAKPO KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106148-GL déposée le 03/10/2022, M. FOLLY Kodjo Edzodzinam, profession : Technicien supérieur génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de VOUGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété HOUGNIBO, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la propriété GADA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106150-GL déposée le 03/10/2022, M. BIRAMAH Moutiou Kodjo, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 50ca, situé à LOME AFLAO LANKOUVI, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOWOU KOAMI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106151-GL déposée le 03/10/2022, Mme DOH Abra Clémentine, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 11ca, situé à AFLAO SAGBADO WUGOME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété DZISSZKO, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par la propriété GBENYEDZI et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106152-GL déposée le 03/10/2022, M. LAWSON Latevi Gangan, profession : Commerciale, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à BE, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud et à l'Ouest par la propriété SOSSOU ABLAVI KAFUI et à l'Est par le lot n° 6B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106153-GL déposée le 03/10/2022, M. MAHAMADOU Rachid, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AKODESSEWA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 04ca, situé à BE KLOUVI, connu sous le nom de AKLASSOU-KONDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 12, au Sud par une rue non dénommée de 10m, à l'Est par le lot n° 15 et à l'Ouest par le lot n° 14B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106154-GL déposée le 03/10/2022, M. NOUVE Nedi Kokou, profession : Eco-gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 73ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AVEGBEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité EKPLI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106155-GL déposée le 03/10/2022, Mme ADZINYO Akossia Massa, profession : Chargée d'études, demeurant à LOME et domiciliée à AFLAO SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de VAKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 13, au Sud par le lot n° 16-B, à l'Est par le lot n° 15 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106156-GL déposée le 03/10/2022, Mme DATHE A. Nina Marcelle, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBODJALOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106157-GL déposée le 03/10/2022, Mme DATHE A. Nina Marcelle, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBODJALOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106158-GL déposée le 03/10/2022, Mme ADZINYO Akossia Massa, profession : Chargée d'études, demeurant à LOME et domiciliée à AFLAO SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 90ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AGOTIME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété ADZOGAH ADAFLISSO, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n° 4.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106159-GL déposée le 03/10/2022, M. FANIDJI Katchekpelé, profession : Assistant médical, demeurant à AGOE et domicilié à ANOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TSOKPOSSOU KOKOU D. E, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par la propriété KPOMEGBE AMOAK.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106160-GL déposée le 03/10/2022, M. TCHAMDJA Yao Essobiyou, profession : Retraité, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 04ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGOUGNO et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106161-GL déposée le 03/10/2022, M. AKONDO Biva, profession : Technicien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOVADJIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété VIZA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106162-GL déposée le 03/10/2022, M. IDISSA Halarou, profession : Auditeur interne, demeurant à AGOE et domicilié à ANOKUI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 74ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 380, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 382 et à l'Ouest par le lot n° 379A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106163-GL déposée le 03/10/2022, Mme AHADJI Adjovi, profession : Religieuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIANYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106164-GL déposée le 03/10/2022, Mme BOUKARI Sikira, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 90ca, situé à SANGUERA AFIADENYIGBAN, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GUELI KODJO AKPABLI et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106165-GL déposée le 03/10/2022, M. GNASSINGBE TOYI Abalo Hodo Kaku, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à CAMP GGE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31a 15ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété AMOGBLOGNANAN DJIGBAN, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106166-GL déposée le 04/10/2022, M. ANDJAO Essomanda, profession : Technicien, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOVI K.-DOVI K.P, au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106167-GL déposée le 04/10/2022, Mme PALAKI Essohanam, profession : Étudiante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE SANGUERA, connu sous le nom de KLOTEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATTISSOGBI et à l'Est par une rue existante de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106168-GL déposée le 04/10/2022, M. KOMBATE Yendukwa, profession : Chef chantier, demeurant à HAHOTOE et domicilié à CITE MINIERE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 01ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CAMP FIR NORD, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est par les lots n° 631 et 632 et à l'Ouest par le lot n° 629.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.



Suivant réquisition, n° 106169-GL déposée le 04/10/2022, Mme AROKA Francine, profession : Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 69ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété LOGOSSOU et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106170-GL déposée le 04/10/2022, M. HOUMAVO Yaovi Mawulé, profession : Attaché commercial, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 11ca, situé à AGBATA, connu sous le nom de DJOGBEGAN, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AHADJI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106171-GL déposée le 04/10/2022, M. MITO-YOBO Koffi Emmanuel, profession : Professeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AMADENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété YELOU et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106172-GL déposée le 04/10/2022, Mme MAMAH Maïmouna, profession : Revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à NANEGBE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGOUDAVI YAO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106173-GL déposée le 04/10/2022, Mme AGOUTEGBE Amah Sepegnan épouse GBEZAN, profession : Secrétaire, demeurant à AGOE et domiciliée à KLEVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 42ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les lots n° 326A, 328 et 327B, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot n° 326A et à l'Ouest par le lot n° 331.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106174-GL déposée le 04/10/2022, M. ADANOU A. Komlan Heric, profession : Technicien supérieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN GBADAGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 51ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de WOUDIKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BADAGBON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106175-GL déposée le 04/10/2022, M. ADESSOU Kossi Mawuena, profession : Retraité, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 62ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AVOGAN et au Sud par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106176-GL déposée le 04/10/2022, M. KOUTONIN Komlan Mathias, profession : Revendeur, demeurant à SAGBADO et domicilié à AGOTIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 7, à l'Est par le lot n° 9 et à l'Ouest par le lot n° 8A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106177-GL déposée le 04/10/2022, M. KOUTONIN Komlan Mathias, profession : Revendeur, demeurant à SAGBADO et domicilié à AGOTIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 81ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété SEBLE, au Sud par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106178-GL déposée le 04/10/2022, Mme AGOKLA Afi épouse DZOGBEDO, profession: Gestionnaire, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOADIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 95ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AVENOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 199B, au Sud par la route LOME KPALIME de 40m, à l'Est les lots n° 200 et 201 et à l'Ouest par le lot n° 198.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106179-GL déposée le 04/10/2022, M. ZIBEROU Morou, profession : Retraité, demeurant à AGOE et domicilié à ADJOUGBA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à TOGGLEKOPE DIKAME, connu sous le nom de GUENOUKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUDZO H. AGBASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106180-GL déposée le 04/10/2022, M. BIGNANDI Palakimyem, profession : Inspecteur, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DANLIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GNADANU MIGBONDJI, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par une rue existante de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106181-GL déposée le 04/10/2022, M. SEZOUHLON Dassou, profession : Retraité, demeurant à GLIDJI et domicilié à GADAMADJA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 97ca, situé à ANEHO GLIDJI, connu sous le nom de KOUTSIGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par les lots n° 162 et 163, et à l'Ouest par les lots n° 161B et 158.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106182-GL déposée le 04/10/2022, M. FOLLY Kossi Enyo, profession : Décorateur, demeurant à LOME et domicilié à ZOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 54ca, situé à SANGUERA SANYRAKO, connu sous le nom de SANYRAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WUINOSSOU et au Sud par un passage de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106183-GL déposée le 04/10/2022, M. GAFOU Samire Z, profession : Revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 78ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de SAKA KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AWAGA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106184-GL déposée le 04/10/2022, M. KOUDJO Kossi, profession : Chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à SOVIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 79ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété AKA, au Sud et à l'Est par la propriété KPONFON et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106185-GL déposée le 04/10/2022, Mme SITOOU Tawa Kalytou, profession : Tresseuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAKPE NOUMATEKPO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106186-GL déposée le 04/10/2022, M. GALLEY François A, profession : Ancien ministre, demeurant à LOME et domicilié à AFLAO GAKLI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 27ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADIDOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par un lot non numéroté, au Sud par un passage de 06m, à l'Est par le lot n° 704 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106187-GL déposée le 04/10/2022, M. AGBOLO Johnn Agbefia, profession : directeur commercial, demeurant à SUISSE et domicilié à SUISSE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 67ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de KPESSI, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SEGNINO AGBEGAN, au Sud par la propriété AFOVI-AKUE ADOKOE et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106188-GL déposée le 04/10/2022, Mme BONTIERY Likitienkoe, profession : Élève gendarme, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DEGBE représenté par DOGLI KOFFI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106189-GL déposée le 04/10/2022, Mme AYIVI-G Kokoe Sitou, profession : Représentante de société, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 54ca, situé à LOME, connu sous le nom de ATIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot n° 160, à l'Est par le lot n° 163 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106190-GL déposée le 04/10/2022, M. AGBAHE Yaovi, profession : Directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 63ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GAVI KOMLAN et à l'Ouest par la route SAGBADO LANKOUVI de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106191-GL déposée le 04/10/2022, Mme WONYRAAdzo Kafui, profession : Gestionnaire comptable, demeurant à AGOE et domiciliée à TELESSOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA WOUGOME, connu sous le nom de KPONTAVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ANAGBAN et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106192-GL déposée le 04/10/2022, M. KANGNI Ekoue Bosco, profession : Ingénieur génie rural, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 68ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 722-723C, au Sud par une rue existante de 14m, à l'Est par une rue existante de 16m et à l'Ouest par une rue de 14m et le lot n° 723-724B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106193-GL déposée le 04/10/2022, Mme BADOHU Dovi Ayaovi S, profession : Directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN WUITI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété SEDEDZI, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la nouvelle école des élites AMEWOUHO (NEEA).

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106194-GL déposée le 04/10/2022, M. NONDO Hezouwè Pya-A, profession : Plombier, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE, connu sous le nom de K-PANOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GLIKPO et au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106195-GL déposée le 04/10/2022, Mme DOGBE Dodji Akouvi, profession : Secrétaire de direction, demeurant à LOME et domiciliée à AVENOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété AWAYIWOU, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers SAWA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106196-GL déposée le 04/10/2022, Mme ATITSO Afi, profession : Magistrat, demeurant à AGOE et domiciliée à VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LATEY et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106197-GL déposée le 04/10/2022, Mme BENISSAN Dede Abra, profession : Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 57ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de ADIDOADE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 540A, à l'Est par les lots n° 539A et 541, et à l'Ouest par les lots n° 540A et 538A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106198-GL déposée le 04/10/2022, Mme BENISSAN Dede Abra, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 01ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJALEVON et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106199-GL déposée le 04/10/2022, M. TOYI Kodjo, profession : Comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 79ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1081, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 1083 et à l'Ouest par le lot n° 1082A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106200-GL déposée le 04/10/2022, M. ATATY K. Agbeayema, profession : Retraité, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ANYIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SEMANYOH et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106201-GL déposée le 04/10/2022, Mme LAWSON Latré-M Anna-S, profession : Ingénieur génie civil, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de KETA-ASSOUKOPE DACOST KOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMETOWOGLO et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106202-GL déposée le 04/10/2022, M. LAWSON Laté-Ognadon C, profession : Ingénieur Telecom, demeurant à SENEGAL et domicilié à SENEGAL, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 04ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de KETA-ASSOUKOPE DACOST KOME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété AMETOWOGLO, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106203-GL déposée le 04/10/2022, Mme LAWSON A-A. Florina-M, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 74ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de KETA-ASSOUKOPE DACOST KOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud et à l'Est par la propriété NADORH et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106204-GL déposée le 04/10/2022, Mme NYAKU Afi, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14a 53ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE LEGBANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 662A, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par la rue du marché de 20m et à l'Ouest par les lots n° 492 et 661.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106205-GL déposée le 04/10/2022, M. AGBOVI Kokou, profession : Électrotechnicien, demeurant à TSEVIE et domicilié à TSEVIE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 78ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété LOGOSSOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106206-GL déposée le 04/10/2022, M. MAMA-ZOUGOU Nadjou, profession : Sans profession, demeurant à ALLEMAGNE et domicilié à ALLEMAGNE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ANKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route ALINKA AKOIN de 24m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MENSAH ADOKOUI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106207-GL déposée le 04/10/2022, M. DAYEMA Débana, profession : Traducteur interprète, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 40ca, situé à SANGUERA AFIADENIGNIBAN, connu sous le nom de DZIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la voie express de 50m, au Sud par la propriété WOKLAN, à l'Est par la propriété AVOGAN et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106208-GL déposée le 04/10/2022, M. TETE Yao Agbo Tsegui, profession : Électrotechnicien, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE GBOMAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 24m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADENYO KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106209-GL déposée le 04/10/2022, M. TETE Yao Agbo Tsegui, profession : Électrotechnicien, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE GBOMAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGOSSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106210-GL déposée le 04/10/2022, M. ETUI Koffi, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AMLA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBALETI ABRA ROSE et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106211-GL déposée le 04/10/2022, M. SEDOU Koffi Ognadon, profession : Étudiant, demeurant à ATAKPAME et domicilié à ATAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GOLOE et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106212-GL déposée le 04/10/2022, M. ZANGO Masmoudou, profession : Opérateur économique, demeurant à AGOE et domicilié à TOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 79ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJOKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106213-GL déposée le 04/10/2022, M. ZANGO Masmoudou, profession : Opérateur économique, demeurant à AGOE et domicilié à TOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 60ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJOKPE et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106214-GL déposée le 04/10/2022, Mme DOVOR Akpenin Efua et M. TOSSOU Kossivi, profession : Employés, demeurant à FRANCE et domiciliés à FRANCE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise et Française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 91ca, situé à AGBODRAFO AGOVOUDOU, connu sous le nom de LOGODJIDIN, préfecture des Lacs et borné au Nord par un passage de 03m, au Sud et à l'Est par la propriété WODOME ALODJIGUE et à l'Ouest par une rue de 16m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106215-GL déposée le 04/10/2022, Mme ALLEY Adjo Akpe, profession : Comptable, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 30ca, situé à SANGUERA DAGBESSITO, connu sous le nom de SAGNRAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AGBAWODE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106216-GL déposée le 04/10/2022, M. DOKOUE Kossivi, profession : Ingénieur Télécoms, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 61ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 15B, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106217-GL déposée le 04/10/2022, Mme THEOU Awoissa, profession : Secrétaire, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 91ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété SIKA, au Sud par une rue de 16m et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106218-GL déposée le 04/10/2022, M. ASSIH Pekewé, profession : Ingénieur biologiste, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 46ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADONSOU ZANDO SIMON et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106219-GL déposée le 04/10/2022, Mme BABAKE Koumealo, profession : Retraitée, demeurant à KARA et domiciliée à AWAOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 00ca, situé à LOME AGBALEPEDOGAN, connu sous le nom de AGBALEPEDOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2641bisB, au Sud par le lot n° 2639bis, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 2640bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106220-GL déposée le 04/10/2022, Mme POULI Sylvie, profession : Employée de société, demeurant à LOME et domiciliée à DOUMASSESE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AYITE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106221-GL déposée le 04/10/2022, M. ADZALOGO Kokoutsè Mawuli, profession : Directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de VOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GATHO, EWON et AGBANYO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106222-GL déposée le 04/10/2022, M. DADO Komlan, profession : Commerçant, demeurant à TSEVIE et domicilié à DJAGBLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 12ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KPODOKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIABLE et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106223-GL déposée le 04/10/2022, Mme ODAH Kadoukpe E, profession : Esthéticienne, demeurant à AGOE et domiciliée à ATSANVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété VODOME, au Sud par une rue existante de 16m, et à l'Ouest par la propriété AKUESON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106224-GL déposée le 04/10/2022, Mme GNASSINGBE Biwizibe, profession : Directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN-GBONVIE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 92ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKPABLA et à l'Est par une rue.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106225-GL déposée le 04/10/2022, Mme AGBETIAFA Eline Gali, profession : Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à LOME TOKOIN, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1706, au Sud par le lot n° 1696B, à l'Est par le lot n° 1697 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106226-GL déposée le 16/04/2022, M. KUMAKO Kofi, profession : Employé de société, demeurant à AGOE et domicilié à RESERVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 70ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité WUINOSSOU et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106227-GL déposée le 05/10/2022, M. AMADOU Ali Babanguida, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59a 98ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété KEKESSI KOFFI FOFONE, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106228-GL déposée le 05/10/2022, M. AMADOU Ali Babanguida, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 96ca, situé à BE KEGUE, connu sous le nom de ZOGBEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud et à l'Est par la propriété ANTHONY KOKOU et à l'Ouest par la route nationale n°34 LOME VOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106229-GL déposée le 05/10/2022, Mme D'ALMEIDA Afi Adétouhoun, profession : Coiffeuse, demeurant à USA et domiciliée à NEW YORK, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 21ca, situé à AGBODRAFO AGBATA, connu sous le nom de LANZO, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DJIKO ASSOUVI F et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106230-GL déposée le 05/10/2022, M. APALOO Edoh Matty, profession : Retraité, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN ABOVE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 05ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1594, au Sud par le lot n° 1601, à l'Est par les lots n° 1595 et 1602 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106231-GL déposée le 05/10/2022, Mme MOUMOUNI Yakoubou Adiatou, profession : Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 66ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WOUASSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106232-GL déposée le 05/10/2022, M. AGORO Zikirou, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 89ca, situé à BE KELEGOUGAN, connu sous le nom de TOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATOKO et au Sud par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.



Suivant réquisition, n° 106233-GL déposée le 05/10/2022, M. AGORO Zikirou, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ADETIKOPE NOVISSI, connu sous le nom de YOTIKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KETI et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106234-GL déposée le 05/10/2022, M. AHIANGBAN Ekue Komla A, profession : Employé de commerce, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 1152, à l'Est par le lot n° 1153 et à l'Ouest par le lot n° 1149.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106235-GL déposée le 05/10/2022, M. JOHNSON Edoh Tewia, profession : Gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 85ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par des espaces non dénommés, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106236-GL déposée le 05/10/2022, Mme TCHONDA Eshoham, profession : Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 71ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété EKLOU ATAN, au Sud par une rue de 08m, à l'Est par la propriété SODOKPO NUWATI et à l'Ouest par une rue de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106237-GL déposée le 05/10/2022, M. TCHONDA Atefeimbou, profession : Mécanicien, demeurant à LOME et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité EKLOU ATAN, au Sud par une rue de 08m et à l'Est par la collectivité AGBETSIAME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106238-GL déposée le 05/10/2022, M. KANGNI Ekoue Bosco, profession : Ingénieur génie rural, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de KOLIAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété MARCOS.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106239-GL déposée le 05/10/2022, M. AJAVON Amah Marc, profession : Agent de banque, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 67ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AGOVEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété AZIADIPE KOFFI, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106240-GL déposée le 05/10/2022, Mme SANGBAN Gnankan, profession : Tresseuse, demeurant à LOME et domiciliée à ABOVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATSANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par un passage de 06m et à l'Ouest par un passage de 06m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106241-GL déposée le 05/10/2022, Mme AMADOU ABOUDOU Awa épouse NANA, profession: Médiateur, demeurant à AGOE et domiciliée à CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 89ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud par le lot n° 48, à l'Est par le lot n° 49 et à l'Ouest par les lots n° 44 et 45.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106242-GL déposée le 05/10/2022, Mme AMADOU ABOUDOU Awa épouse NANA, profession: Médiateur, demeurant à AGOE et domiciliée à CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud par les propriétés OURO-DJOW T. CHISTIAN et HOUNSOUNOUKPE, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOUNSOUNOUKPE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106243-GL déposée le 05/10/2022, Mme ABOTSIVIA Yegbo Akuvi épouse BARBOZA, profession: Évangéliste, demeurant à LOME et domiciliée à APEDOKOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TREVE et au Sud par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106244-GL déposée le 05/10/2022, M. NONDO Hezouwe Pya-A, profession : Plombier, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 93ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GOMADO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106245-GL déposée le 05/10/2022, M. AGUESSOU Kangnivi Bertin, profession : Maçon, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à LOME KPOGAN, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité LAMBOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106246-GL déposée le 05/10/2022, M. PATAHOUI Patakim P, profession : Comptable gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à LOME AFLAO WUGOME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOSSIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106247-GL déposée le 05/10/2022, M. KASSALOWOE Tonguimba, profession : Ingénieur génie électrique, demeurant à LOME et domicilié à AWATAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 72ca, situé à AFLAO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ASSRAN KOMLAN AGBOLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106248-GL déposée le 05/10/2022, M. KASSALOWOE Tonguimba, profession : Ingénieur génie électrique, demeurant à LOME et domicilié à AWATAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 59ca, situé à AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ASSRAN KOMLAN AGBOLI et à l'Est par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106249-GL déposée le 05/10/2022, M. WILSON-BAHUN Tovlogan Kpoti Messan Lassey, profession: Fonctionnaire, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 58ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété NYAKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106250-GL déposée le 05/10/2022, M. N'GBOOUNA LIMTA Baguifafela, profession : Comptable-gestionnaire, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 08ca, situé à LEGBASSITO KOVE, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés AWUI K. PAUL et AWLIME AMEYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106251-GL déposée le 05/10/2022, Mme BIDIWANA Malakibezima épouse KOUSSETOU, profession : Sociologue, demeurant à AGOE et domiciliée à ZOSSIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à ZANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIGNON YAO ALASSAN et au Sud par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106252-GL déposée le 05/10/2022, Mme DJAODOH Agnokla, profession : LOME, demeurant à LOME et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété VIGNON YAO ALASSAN, au Sud par une rue en projet de 14m et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106253-GL déposée le 05/10/2022, M. DZROGBO Kodjo, profession : Technicien supérieur en génie civil, demeurant à AGOE et domicilié à DALIKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 30ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEGADJIE SUZANE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106254-GL déposée le 05/10/2022, Mme TONA Ayawavi, profession : Coiffeuse, demeurant à TSEVIE et domiciliée à TSEVIE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la collectivité MATHEY, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par la propriété SEGLA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106255 déposée le 05/10/2022, M. FALADE Marhounwi, profession : Vérificateur des comptes, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 79ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMAIZO et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106256-GL déposée le 05/10/2022, M. FALADE Marhounwi, profession : Vérificateur des comptes, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 72ca, situé à LOME HEDZRANAWOE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par le lot n° 949B et à l'Ouest par le lot n° 948.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106257-GL déposée le 05/10/2022, M. DJAFALO Essobiyou, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 11ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TCHAWUIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par la route ADJOGUIDI SAWUIME de 30m et la réquisition 62940 et à l'Ouest par la propriété TOGBENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106258-GL déposée le 05/10/2022, M. KUADJOVIH Ata Guy Martial, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 26ca, situé à ANEHO GLIDJI ATOTIDEKA, connu sous le nom de KOUTOUKLOUI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété AMEGASSE AFANDOLO, au Sud par la propriété DOFLI-KOTO, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106259-GL déposée le 05/10/2022, M. GLESSOU Kokouvi, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 00ca, situé à TOGBLEKOPE FIDOKPOUI, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ATOKO YOMEDA DJOKA, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106260-GL déposée le 05/10/2022, M. NAKU Kossivi Demanya, profession : Directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à N'KAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 09ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par le lot n° 472, à l'Est par le lot n°469 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106261-GL déposée le 05/10/2022, M. MODJINOU Kodjo Agbessi, profession : Tapissier, demeurant à LOME et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOGBUI BAKPA AGBASSAH KODZOVI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106262-GL déposée le 05/10/2022, Mme ASSIGBA Amavi épouse TOGAN, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 54ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de TAMAGNI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DONA NIKOE et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106263-GL déposée le 05/10/2022, M. KOUDOSSOU Messan Fioklu, profession : Agent de banque, demeurant à LOME et domicilié à GBENYEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 94ca, situé à GBODJOME AGBATA ALLAGLO, connu sous le nom de TOGOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud par la propriété KOUDOSSOU MESSAN, à l'Est par une rue de 08m et à l'Ouest par la propriété KOUDEKA KOUSSINO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106264-GL déposée le 05/10/2022, M. CHEDJI Barnabé Gbenadé, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 19ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGUERA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TOKPONU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106265-GL déposée le 05/10/2022, M. ATITSOGBE Kodzo N'kponu, profession : Entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO WOUGOME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DISSEKO et à l'Ouest par la route SEGBE SANGUERA de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106266-GL déposée le 05/10/2022, M. KPESSOU Missigbede Koffi, profession : Opérateur économique, demeurant à AGBAVI et domicilié à AGBAVI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de KOSSI-AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBAVI et à l'Est par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106267-GL déposée le 05/10/2022, M. KOWOU Komi Dzigbodi, profession : Prêtre, demeurant à LOME et domicilié à NKAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 65ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HOLO-AVLA et au Sud par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106268-GL déposée le 05/10/2022, M. LIELO Kombate Goundo, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 74ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKPABLA DOGBLA, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106269-GL déposée le 05/10/2022, Mme ADOVON Ameyo Kafui épouse DOTCHE-TOGBE, profession : Administrateur civil, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 92ca, situé à BE KLIKAME, connu sous le nom de UL, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 46A, au Sud par le lot n° 48, à l'Est par une rue existante de 20m et à l'Ouest par le lot n° 45.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106270-GL déposée le 05/10/2022, M. SENOUBA Houegnonvi Amévi Jacob, profession : Technicien, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO YOKOE, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPONDJI KOKOU et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106271-GL déposée le 05/10/2022, M. AMOU Komi Apéléte, profession : Enseignant chercheur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOGNOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 13, au Sud par le lot n° 15B, à l'Est par le lot n° 16 et à l'Ouest par la rue NYALEPESSI AGBOYIBOR de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106272-GL déposée le 05/10/2022, M. EHE Komla, profession : Évangéliste, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 32ca, situé à ADOUGBA, connu sous le nom de SORAD, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 501A, au Sud par le lot n° 500A, à l'Est par les lots n° 501A et 500A et à l'Ouest par la voie express de 70m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106273-GL déposée le 05/10/2022, M. AMEGASHIE Komla, profession : Enseignant chercheur, demeurant à LOME et domicilié à GAKLI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOGBE YAWOVI AGBELENKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106274-GL déposée le 05/10/2022, M. GNOKE Koffi Jean, profession : Photographe cameraman, demeurant à LOME et domicilié à BE KPEHENOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 16ca, situé à ADETIKOPE LOGOE, connu sous le nom de ATCHANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la collectivité DOM, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AVLEVI KOSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106275-GL déposée le 05/10/2022, M. KOAWOU A. Jérôme-Emilien, profession : Responsable commercial, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 06ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ZONE NORD DE LA GENDARMERIE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 86A, au Sud par les lots n° 85 et 87, à l'Est par le lot n° 88 et à l'Ouest par la voie express de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106276-GL déposée le 05/10/2022, M. KOAWOU A. Jérôme-Emilien, profession : Responsable commercial, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à LOME AFLAO SEGBE, connu sous le nom de SEGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBONOUGAAHOLLOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106277-GL déposée le 05/10/2022, M. KOAWOU A. Jérôme-Emilien, profession : Responsable commercial, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 57ca, situé à LOME BAGUIDA AVEPOZO, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 30m, au Sud et à l'Est par la propriété GBONFU, et à l'Ouest par la propriété ABOBO GBONFU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106278-GL déposée le 05/10/2022, M. KONU Elikem, profession : Infirmier, demeurant à AKATA AGOME et domicilié à AKATA AGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété GOGNON, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUTODJO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106279-GL déposée le 05/10/2022, M. MENSAH Edem Adodo, profession : Cuisinier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca, situé à DAGUE, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NEGLOKPE SEWAVI TEKPEDIKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106280-GL déposée le 05/10/2022, M. MENSAH Edem Adodo et Mme SANOGO Fati, profession: Cuisinier et commerçante, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 37ca, situé à LEGBASSITO AHONKPOE, connu sous le nom de BELGIQUE ZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOUMEY EGBE SEVERIN et au Sud par une rue en projet de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106281-GL déposée le 05/10/2022, M. LOKO Gbédévi M. G, profession : Revendeur, demeurant à ANEHO et domicilié à KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux quadrilatères irréguliers d'une contenance totale de 29a 58ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de ALOGAVI KOPE, préfecture des Lacs et borné PARCELLE A : au Nord par une rue existante de 16m, au Sud et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune et à l'Ouest par la collectivité LAWSON. PARCELLE B : au Nord par une rue existante de 16m, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14m chacune et à l'Est par la collectivité MENSAH II.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106282-GL déposée le 05/10/2022, M. KOUEVI Teko Ameto, profession : Agent de voyage, demeurant à LOME et domicilié à ASSIGANTO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de NIMANYA, préfecture des Lacs et borné au Nord par l'axe de la voie ferrée LOME ANEHO, au Sud par le lot n° 714, à l'Est par le lot n° 715 et à l'Ouest par le lot n° 711.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106283-GL déposée le 05/10/2022, M. BILIWE Mazama-Esso, profession : Ingénieur génie rural, demeurant à LEGBASSITO et domicilié à BOKPOKO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à LEGBASSITO BOKPOKO, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DJEMEKI et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106284-GL déposée le 05/10/2022, M. AGORO Nassame, profession : Ingénieur de développement rural, demeurant à BASSAR et domicilié à BASAR, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 64ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de WESSOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 343B, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Est par un passage de 08m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106285-GL déposée le 05/10/2022, M. NOUFIAMETOR Akueté, profession : Chef d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 43ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de APENYIGBUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 670, au Sud par le lot n° 672C, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 672A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106286-GL déposée le 05/10/2022, M. TCHEOUAFEI Wiyao, profession : Inspecteur du trésor, demeurant à LEGBASSITO et domicilié à MADJIKPETO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GATIGLO KOSSI et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106287-GL déposée le 05/10/2022, Mme AMOUZOU Dédé épouse KOUMAKO, profession : Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 75ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par l'axe de la voie de contournement, au Sud par le croisement de deux rues non dénommées, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106288-GL déposée le 05/10/2022, M. KOUDAYA Koffi, profession : Chef de service à la CEET, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 72ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de HOUMBI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 60, au Sud par une rue non dénommée de 50m, à l'Est par le lot n° 63 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106289-GL déposée le 05/10/2022, Mme OLOHOU Colette Bernadette, profession : Directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 15ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité AYIVON, au Sud par la propriété AGBALEKPO AKAKPO GBAGBA, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106290-GL déposée le 06/10/2022, Mme MITCHEKPE Ayawa Nouenexa, profession : Auxiliaire de vie, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de EX TOGO PHARMA, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 771, au Sud par le lot n° 775, à l'Est par le lot n° 772 et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106291-GL déposée le 06/10/2022, M. ABONY-ATAYI Messan, profession : Chauffeur, demeurant à AGBODRAFO et domicilié à AGBODRAFO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 26ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de N'DANYI KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADADE et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106292-GL déposée le 06/10/2022, M. ALAYI Ali Pyabalo, profession : Inspecteur des douanes, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 67ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ASSIMADJI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106293-GL déposée le 06/10/2022, M. AMENYAH Yaovi Senam, profession : Comptable financier, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 94ca, situé à LOME TOKOIN, connu sous le nom de N'KAFU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 84, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 88.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106294-GL déposée le 06/10/2022, Mme DIGBANDJOA Mapayene épouse JOTTREAU, profession : Sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 71ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1044, au Sud par une rue de 12m, à l'Est par les lots n° 1045 et 1046 et à l'Ouest par les lots n° 1041 et 1042.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106295-GL déposée le 06/10/2022, M. N'TSUDZE Koffi Joseph, profession : Ingénieur de réseau, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 25ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par une propriété non dénommée et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106296-GL déposée le 06/10/2022, M. KPOMEGBE Koffi Segla, profession : Informaticien, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 47ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 721, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par le lot n° 719 et à l'Ouest par le lot n° 723.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.



Suivant réquisition, n° 106297-GL déposée le 06/10/2022, M. N'TSUDZE Koffi Joseph, profession : Ingénieur de réseau, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 81ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 6A et 7, au Sud par une route ADIDOGOME LANKOUVI de 30m, à l'Est par les lots n° 5B, 6A et 7, et à l'Ouest par les lots n° 3 et 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106298-GL déposée le 06/10/2022, M. PALI Solim, profession : Ingénieur des travaux, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 28ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOVADZEN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GBEMOU KOFFI AGBO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106299-GL déposée le 06/10/2022, M. PALI Solim, profession : Ingénieur des travaux, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ACHINAN, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106300-GL déposée le 06/10/2022, M. TAWANA Mangliwé, profession : Secrétaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ACHINAN et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106301-GL déposée le 06/10/2022, Mme KOLIE Solange, profession : Ménagère, demeurant à KOVIE et domiciliée à KOVIE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 18ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATTIGAN KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 18m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTIGAN KOSSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106302-GL déposée le 06/10/2022, Mme FOLEY Kokoè Kékély, profession : Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATTIGAN KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KLOMEGAN DJENYON, au Sud par une rue existante de 18m et à l'Est par une rue existante de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106303-GL déposée le 06/10/2022, M. AGBEVENOU Follyvi Djito, profession : Infirmier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 97ca, situé à LEGBASSITO AGOSSITO, connu sous le nom de AGOTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ADIKO, au Sud et à l'Ouest par des rues 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106304-GL déposée le 06/10/2022, M. GUEDEMEKPOR Yawo Dzidzonu, profession : Commercial, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 93ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBASSAH et au Sud par une rue de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106305-GL déposée le 06/10/2022, M. GUEDEMEKPOR Yawo Dzidzonu, profession : Commercial, demeurant à LOME et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AFLAO SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Est par la propriété AKATO et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106306-GL déposée le 06/10/2022, M. AGBOVON Kodjo, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 90ca, situé à LOME ADAKPAME-KAGNIKOPE, connu sous le nom de ADAKPAME-KAGNIKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 113A, au Sud par une rue non dénommée de 12m et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106307-GL déposée le 06/10/2022, M. AGBOVON Kodjo, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 87ca, situé à BE-KPOTA, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 113A, au Sud par le lot n° 113C, à l'Est par une rue non dénommée de 22m et à l'Ouest par les lots n° 113C et 113A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106308-GL déposée le 06/10/2022, Mme AMOUZOU Afi Valerie, profession : Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à TOGBLEKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 04ca, situé à AGOENYIVEATSANVE, connu sous le nom de ZOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DOSSEH et au Sud par une rue non dénommée de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106309-GL déposée le 06/10/2022, M. D'ALMEIDA Messan, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à CASABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 50ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de SEWATRIKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété DATEY DATEGAN ETE, au Sud par la propriété SEHLON, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par la propriété TALE N'KONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106310-GL déposée le 06/10/2022, M. D'ALMEIDA Messan, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 41ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de SEWATRIKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété DATEY DATEGAN ETE, au Sud par la propriété AMENOUWOGBE, à l'Est par la propriété LAWSON et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106311-GL déposée le 06/10/2022, M. D'ALMEIDA Messan, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 19ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de SEWATRIKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété DATEY DATEGAN, au Sud par la propriété SEHLON, à l'Est par la propriété KOTAWOVO et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106312-GL déposée le 06/10/2022, Mme SEMEGLO Adjo Kafui, profession : Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 64ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIKPLONOUKONDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue en projet de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ANAGBLAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106313-GL déposée le 06/10/2022, M. MENSAH Adjeh, profession : Comptable, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à AFLAO KPODZI, connu sous le nom de KPODZI, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KPATA et au Sud par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106314-GL déposée le 06/10/2022, Mme TEVI Akouwa épouse AWOUSI, profession: Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à ABLOGAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 12ca, situé à BE EST, connu sous le nom de KANGNI KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 59, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 68B et à l'Ouest par le lot n° 67.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106315-GL déposée le 06/10/2022, Mme THEYI Meyedinewe, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété VIZA et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106316-GL déposée le 06/10/2022, Mme KODJO Ablanyo Viva, profession : Directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par le lot n° 10, à l'Est par le lot n° 8A et à l'Ouest par le lot n° 7.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106317-GL déposée le 06/10/2022, Mme KODJO Ablanyo Viva, profession : Directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 83ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud par le lot n° 409 et à l'Est par les lots n° 405 et 407.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106318-GL déposée le 06/10/2022, Mme KODJO Ablanyo Viva, profession : Directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 41ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud par le lot n° 453 et à l'Est par les lots n° 448, 450 et 452.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106319-GL déposée le 06/10/2022, M. MESSAN Ayikoue-Djifa K, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 77ca, situé à BAGUIDA AVEPOZO, connu sous le nom de VOKOU KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route LOME ANEHO de 40m, au Sud par le lot n° 263B, à l'Est par les lots n° 260 et 262-261B, et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106320-GL déposée le 06/10/2022, M. SIAVI Felix, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à ADAMAVO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à KOSSI-AGBAVI, connu sous le nom de KOSSI-AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la voie ferrée LOME ANEHO, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOSSI-AGBAVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106321-GL déposée le 06/10/2022, M. MOUMOUNI Moubarak, profession : Revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ZONGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 08ca, situé à KEGUE, connu sous le nom de KEGUE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 82, à l'Est par le lot n° 77A et à l'Ouest par le lot n° 76A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106322-GL déposée le 06/10/2022, M. ABOTI Kokou, profession : Comptable, demeurant à DAGUE et domicilié à DAGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 40ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGOVOUDOU, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBOANOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106323-GL déposée le 06/10/2022, Mme ISSA Bedewiyatou épouse OURO-TCHADJOB, profession : Revendeuse, demeurant à AGOE et domicilié à DIKAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 47ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud et à l'Est par la collectivité KOUDZO-Z et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106324-GL déposée le 06/10/2022, M. ATIDJOHOUN Kodjovi, profession : Vendeur, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété LOUMON DANYEAKOSSOU et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106325-GL déposée le 06/10/2022, Mme ADOE Tchigou Assimat, profession : Militaire, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAMAGNO KOFFI et au Sud par une rue existante de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106326-GL déposée le 06/10/2022, M. BAGNABANA Tekpessi Soyotema, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de SIKA-KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SIKA DJINEKOU KOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106327-GL déposée le 06/10/2022, Mme OUMATE Banyatie, profession : Sans emploi, demeurant à LOME et domiciliée à SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 94ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMADENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKPALE et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106328-GL déposée le 06/10/2022, Mme MISSEOU Ayélé Adjo Dai D, profession : Juriste, demeurant à LOME et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la succession de feu KPETIGO MANASSEY KPODO et au Sud par la voie ferrée LOME KPALIME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106329-GL déposée le 06/10/2022, Mme AGBO A. Benedicte épouse BIEGAJ, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 05ca, situé à AGBODRAFO DJASSEME, connu sous le nom de NOVISSI, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TOGBE MESSAN et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106330-GL déposée le 06/10/2022, M. AHIANYO-AKAKPO Komitsé Agbéko, profession : Entrepreneur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 11ca, situé à ADIDOGOME, connu sous le nom de ABLOGAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 576, au Sud et à l'Est par le lot n° 582B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106331-GL déposée le 06/10/2022, M. ATANLEY Kodjo Mawulé Augustin, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 78a 33ca, situé à AGOEGAN, connu sous le nom de TOKPOTA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ATANLEY AWOYEMI, au Sud par la propriété GAMELE KOUÉVI SOGLOKPE et à l'Est par la propriété GAKE ELAVAGNON et AYELE KOUÉVI SOGLOKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106332-GL déposée le 06/10/2022, M. AKAKPO Ayéwanou Elagnon, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AKODESSEWA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 24ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord par la nationale n° 2 LOME ANEHO, au Sud et à l'Est par la propriété des héritiers BROOHM et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106333-GL déposée le 06/10/2022, M. AKAKPO Ayéwanou Elagnon, profession : Commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AKODESSEWA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 41ca, situé à ANEHO AGBODRAFO, connu sous le nom de ALOGAVIKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété des héritiers PRINCE AGBODJAN, au Sud par une rue de 12m et à l'Ouest par la route KOUÉVO ALOGAVIKOPE de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106334-GL déposée le 06/10/2022, M. NOBU Mesah, profession : Commerçant, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 20ca, situé à SANGUERA AFIDENYIGBA, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété NIKOUE AKOUETEVI, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALATO AZIADOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106335-GL déposée le 06/10/2022, Mme KOUAMI Adjoa Sika Dinam épouse GBADAGO, profession: Directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par la collectivité WOTOR et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106336-GL déposée le 06/10/2022, Mme SEGBEDZI Patience Kafui, profession : Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à CASSABLANCA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHIAKLO DOUPE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106337-GL déposée le 06/10/2022, M. LOKOSSOU Kodjovi Roger, profession : Directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à DJIFA-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 94ca, situé à LOME AKODESSEWA, connu sous le nom de ANFAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 516, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 517B-519B, et à l'Ouest par le lot n° 515.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106338-GL déposée le 06/10/2022, M. SOUEYDAN Nachaat, profession : Homme d'affaire, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 38ca, situé à BE-CENTRE, connu sous le nom de TOKOIN WUITI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 96A, au Sud par le lot n° 95, à l'Est par le lot n° 96B et à l'Ouest par le lot n° 87.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106339-GL déposée le 06/10/2022, M. PEKLE Medeboudola, profession : Militaire, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 26ca, situé à AGOE NYIVE FIOVI, connu sous le nom de DEMAKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1559, au Sud par la route AGOE NYIVE MISSION TOVE de 20m, à l'Est par le lot n° 1558B et à l'Ouest par le lot n° 1557.

Il déclare que ledit immeuble appartient à PEKLE Clovis Essodina Elisée et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106340-GL déposée le 06/10/2022, Mme THON Essi, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à TOGO 2000, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à ANEHO AGOVOUDOU, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété KWAKU GBADAGO, au Sud par la propriété AYIVI FOLLY DEMANYA et à l'Ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106341-GL déposée le 06/10/2022, M. HOUSSOU Agbo Comlanvi F, profession : Électrotechnicien, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 7bis B, au Sud par le lot n° 9, à l'Est par une rue existante de 24m et à l'Ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106342-GL déposée le 06/10/2022, M. MADOU N'dje Madok N. K, profession : Chauffeur, demeurant à TOGBLE et domicilié à TOGBLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 51ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AVOUSSOU, au Sud par une rue en projet de 18m et à l'Ouest par une rue en projet de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106357-GL déposée le 07/10/2022, M. LAWSON Assion, profession : Délégué médical, demeurant à ANEHO et domicilié à HABITAT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de LA DETENTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 431B, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 430 et à l'Ouest par le lot n° 432.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106358-GL déposée le 07/10/2022, M. EDOH Komlanvi, profession : Chef canton, demeurant à ASRAMA et domicilié à ASRAMA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 91ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la propriété AGBO, à l'Est par la propriété AMENDAH et à l'Ouest par la propriété KOUDOLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106359-GL déposée le 07/10/2022, M. EDOH Komlanvi, profession : Chef canton, demeurant à ASRAMA et domicilié à ASRAMA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 29ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DALIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GATOGO et à l'Ouest par une voie de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106360-GL déposée le 07/10/2022, Mme AGBESSI Yawa, profession : Revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ATIOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 79ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOKOUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une réserve administrative, au Sud et à l'Est par le lot n° 736A et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106361-GL déposée le 07/10/2022, M. D'ALMEIDA Anani Dodji, profession : Revendeur, demeurant à LOME et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 63ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 10m, au Sud par la voie ferrée LOME KPALIME, à l'Est par le lot n° 1427A et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106362-GL déposée le 07/10/2022, Mme AGBA-TADJALI Abidé, profession : Secrétaire d'administration, demeurant à LOME et domiciliée à CASSABLANCA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO AVOEME, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété KPONSOU, au Sud par la propriété DJIVON BEDI et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106363-GL déposée le 07/10/2022, Mme AKELE Bitchola, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ABLOGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une réserve administrative, au Sud par une rue de 20m, à l'Est par le lot n° 760B et à l'Ouest par le lot n° 759.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106364-GL déposée le 07/10/2022, M. DOGBE E. Koffi Gerard, profession : Statisticien, demeurant à LOME et domicilié à KODJOVIAKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60a 71ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m et à l'Est par la route DJAGBLE ADETIKOPE de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106365-GL déposée le 07/10/2022, Mme GNIDA Adjoavi, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à GBLINKOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 59ca, situé à LOME AFLAO TOTSIVI, connu sous le nom de WATAKLASSOU KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le titre foncier n° 5536RT, au Sud par le lot n° 434, à l'Est par le lot n° 437 et à l'Ouest par le lot n° 436A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106366-GL déposée le 07/10/2022, M. DJIKOUNOU-D. Kossi, profession : Retraité, demeurant à LOME et domicilié à CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 51ca, situé à LOME AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de TESHIE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route LOME KPALIME de 40m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par le lot n° 383A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106367-GL déposée le 07/10/2022, M. KOUMAZAN Kwami Agbeko, profession : Techno commercial, demeurant à LOME et domicilié à AFLAO GAKLI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 46ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 203A, au Sud par le lot n° 205, à l'Est par le lot n° 204 et à l'Ouest par la route LOGOTE ATIGANGOME de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106368-GL déposée le 07/10/2022, Mme TCHAPO Yakpa, profession : Sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 74ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIGUENOU THEODORE et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106369-GL déposée le 07/10/2022, Mme DOSSOU Charlotte Akouvi, profession : Ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOVADJEN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKODA K. JOSEPH et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106370-GL déposée le 07/10/2022, Mme KONGO Ayélé Kafui, profession : Assistante de direction, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à LOME AFLAO KLEME, connu sous le nom de TOKONOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHIALE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106371-GL déposée le 07/10/2022, Mme BAOUNA Hodalo épouse WELLE, profession : Commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 18ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de WOUDIKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AGBADZI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106372-GL déposée le 07/10/2022, M. AGUDZE Komla Mawulom, profession : Statisticien, demeurant à LOME et domicilié à ASSIGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 42ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ASSIKOR, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété BADAGBON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106373-GL déposée le 07/10/2022, M. KPEKA Kofi Jean, profession : Magasinier, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE GBOMAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 48ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOUVODOU et AGBODOBAWOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106374-GL déposée le 07/10/2022, Mme SOUKOU Mevode Kekeli, profession : Directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 64ca, situé à SANGUERA FOZOE, connu sous le nom de VOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété GAHA AGBODJISSODE, à l'Est par le titre foncier n° 56454 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.



Suivant réquisition, n° 106375-GL déposée le 07/10/2022, Mme GADESSE Massan Akou, profession : Employée de commerce, demeurant à LOME et domiciliée à BE KPEHENOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 25ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZION KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EZION et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106376-GL déposée le 07/10/2022, Mme TCHAMIE Abiré, profession : Gérante de société, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 89ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 30m, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par la collectivité VIDZRAKU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la société LE TOUR DE PRINCE (LTP) SARL et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106377-GL déposée le 07/10/2022, Mme LAWSON Dopé Megbenya épouse AQUEREBURU, profession : Retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à AMADAHOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 79ca, situé à BAGUIDA KPOGAN, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 30m, au Sud et à l'Est par la propriété ANATOH et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106378-GL déposée le 07/10/2022, M. TCHEPAN Aladjou, profession : Pharmacien, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 13ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété LOVI K, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la collectivité AHIANHONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106379-GL déposée le 07/10/2022, M. TCHEPAN Tekentou, profession : Ingénieur agronome, demeurant à AGOE et domicilié à ADJOUGBA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 16m chacune et à l'Ouest par la propriété ZATE KODJO G.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106380-GL déposée le 07/10/2022, M. AVOGAN Kodjovi, profession : Soudeur ferrailleur, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 55ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADABRA AMLI KOAMI et à l'Est par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106381-GL déposée le 07/10/2022, M. APEDO Koffi Sewonou, profession : Étudiant, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 91ca, situé à SANGUERA DANGBESSITO, connu sous le nom de BAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité WOGODO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106382-GL déposée le 07/10/2022, M. APEDO Koffi Sewonou, profession : Étudiant, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO BAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité WOGODO, au Sud par la propriété AMEMADOUVO et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106383-GL déposée le 07/10/2022, Mme GATY Akossiwa Joelle, profession : Revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à GBENYEDZI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 39ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AVOUDJIGBE, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 12m, au Sud par la propriété AGBODAN, à l'Est par une rue existante de 10m et à l'Ouest par une rue existante de 18m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106384-GL déposée le 07/10/2022, M. DOWOUSSOU Kodjo Samuel, profession : Déclarant en douanes, demeurant à LOME et domicilié à ABLOGAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété BOBI et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 106385-GL déposée le 07/10/2022, M. TCHALAGASSOU Kossivi, profession : Employé de société, demeurant à LOME et domicilié à SITO AEROPORT, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 40ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété BOBY et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

## REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 0637-RM déposée le 09-05-2022, M. YEVOUDE Komi, profession : Cultivateur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 00a 04ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Kpane, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété YEVOUDZE, au Sud par la propriété KOUSSIME, à l'Est par la propriété WOZUFIA D Komlan et à l'Ouest par les propriétés BABA Togan et DABLA Gayome.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05390-RM déposée le 30-09-2022, M. AMEVOR Komivi Dzidzobé, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 79ca, situé à Mission-Tové Adidomé, connu sous le nom de Sénaya, préfecture de Zio et borné au Nord par la route Adidomé Mission-Tové de 20m, au Sud et à l'Ouest par la propriété et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05391-RM déposée le 30-09-2022, M. KOUDOUVOH Messan Dzogbenyui, profession : Professeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 66ca, situé à Mission-Tové Agossito, connu sous le nom de Avatéto, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AKIBODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05392-RM déposée le 30-09-2022, M. AMEVOR Komi Adanu, profession : Chef d'Entreprise, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 90ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HAMENU Kouma Ketu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05393-RM déposée le 30-09-2022, M. MAHOUMBA Kaga, profession : Enseignant, demeurant à Kara et domicilié à Lama Kpédah, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Bamé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DARA Ametohun et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05395-RM déposée le 30-09-2022, Mme ABOU Mawekouta épouse AISSAH, profession : Juriste, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè-Nyivé Cacavéli, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09ha 06a 12ca, situé à Bolou-Kpeta, connu sous le nom de Saramé, préfecture de Zio et borné au Nord par la rigole SARA, au Sud par la collectivité DANSROU, à l'Est par les collectivités ADJODI & AFOLOHO et à l'Ouest par la collectivité KPONGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05396-RM déposée le 30-09-2022, M. DOUGBENYAH Besse, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Téléssou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 05ca, situé à Lébé, connu sous le nom de Nyamadzi, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété ADIOTSO Ayawo, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la route Avéta Lébé de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05397-RM déposée le 30-09-2022, M. DOUGBENYAH Besse, profession : Sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Téléssou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Agodomé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la collectivité KENNYAN, à l'Est et à l'Ouest par des rues en projet de 16 et 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05398-RM déposée le 30-09-2022, M. HILLAH-AYITE Messan Mawubédzro, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 95ca, situé à Kpomé, connu sous le nom de Akplékpoé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TAMEKLO Kodjo A et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05399-RM déposée le 30-09-2022, M. KOUEVI Anani Kokou, profession : Chauffeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 06a 95ca, situé à Gbatopé Yobome, connu sous le nom de Anyihedji, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité KPOMEGBE, au Sud par la collectivité HOUNLETE, à l'Est par les collectivités AGADA et AGBEDOKOU, à l'Est par les collectivités AGODE et HOUNLETE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05400-RM déposée le 30-09-2022, M. TONOUE Kodjo, profession : Mécanicien Auto, demeurant à Lomé et domicilié à Aflao-Sagbado, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 23ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBAKOU K et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05401-RM déposée le 30-09-2022, M. PERE Kokou, profession : Pasteur, demeurant à Pya et domicilié à Kioudè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Wule, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité GBEDEMAH, au Sud et à l'Est par une des rues non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05402-RM déposée le 30-09-2022, M. et Mme AKPEKO Dosse et AGBLEY Afi A Délali, profession : Revendeur et non Renseignée, demeurant à Lomé et domiciliés à Agoè Vakpossito, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Agodomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité DRAGAN, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14m chacune.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05404-RM déposée le 30-09-2022, M. AGBENOWOKO Koami, profession : Agent de Sécurité, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Afiadégnigba, connu sous le nom de Djigbé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AVOGAN et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05404-RM déposée le 30-09-2022, M. ADJOLI Pazamam, profession : Enseignant, demeurant à Tsévié et domicilié à Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 06ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Avégnaké, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16m chacune, au Sud par la propriété SIAKOU et à l'Ouest et à l'Ouest par la propriété NYAKPO GBOTOGBI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05405-RM déposée le 30-09-2022, M. AKUE Ousmane, profession : Revendeur, demeurant à Allemagne et domicilié à Allemagne, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Dzomegblé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJOKA Yaovi Kouglénou & Kossi Jacques et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05406-RM déposée le 30-09-2022, M. FIAWOO Eli Providence Yawo, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 96ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Zogbla Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune et à l'Est par la collectivité ALOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05407-RM déposée le 30-09-2022, Mme TCHALIM M Parou-Essye épouse ABOULEKA, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Togolaise, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22a 08ca, situé à Davié, connu sous le nom de Dalavé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 16, 14 et 14m, à l'Est et au Sud-Ouest par la propriété FIOVILADJA Kokouvi Agbétoyomé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05408-RM déposée le 30-09-2022, M. APEZOUKE Komivi, profession : Topographe, demeurant à Lomé et domicilié à Adétikopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 02ca, situé à Agbélouvé Akakpave-Kopé, connu sous le nom de Adjate, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NYAMEGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05409-RM déposée le 30-09-2022, M. GUNN Kpoti, profession : Agent Commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 28ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Agobomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14 et 16m, au Sud par la propriété ADJRI et à l'Ouest par la propriété ADENYO Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05410-RM déposée le 30-09-2022, Mme DOSSOU Bayi, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Kodjoviakopé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Wome, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GAFA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05411-RM déposée le 30-09-2022, M. KOBOYO Piyabalo, profession : Cadre de Banque, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Téléssou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 26a 97ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKOLATSE et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05412-RM déposée le 30-09-2022, M. ASALU James, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Kodjoviakopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 53ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Plakomé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADJA-GBEVE Kodjo et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05413-RM déposée le 30-09-2022, Mme ASALU Anabe Salome, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè Kpota, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 72ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Plokomé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATTISSOGBE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05414-RM déposée le 30-09-2022, Mme OURO-AGODOMOU Habiétou épouse AGBESSI, profession : Garde Malade, demeurant à Sotouboua et domiciliée à Toitchao, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apéssito, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHATROGA Kwami et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05415-RM déposée le 30-09-2022, Mme AFANOU Afi Mafioh, profession : Traductrice de Langue, demeurant à Lomé et domiciliée à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 82ca, situé à Davié, connu sous le nom de Tsito, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 18 et 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHAMA Yawo Séwa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05416-RM déposée le 30-09-2022, M. BAMAZE Akilam, profession : Notaire, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 15a 33ca, situé à Afagnan-Gbléta, connu sous le nom de Avedji, préfecture du Bas-Mono et borné au Nord par la propriété VLAVO, au Sud par la propriété ATSIWO Drova, à l'Est par la propriété AGLOMEY Amouzouvi et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU Amégnika.

Il déclare que ledit immeuble appartient à TABIYI Emile Ayodélé et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05417-RM déposée le 30-09-2022, M. TSOGBE Atsu Komlan A, profession : Ingénieur Electricien, demeurant à Lomé et domicilié à Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 00a 00ca, situé à Badja, connu sous le nom de Agoudja, la propriété AFIADEMISSO K Gagno, au Sud et au Sud-Ouest par la collectivité DRAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05418-RM déposée le 30-09-2022, M. BAMAZE Akilam, profession : Notaire, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 99ca, situé à Davié, connu sous le nom de Kpogandji, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété BOLOUVI Ayaovi Djidjo, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par la propriété KEGOU Somali.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KONLANI Ignirouwé et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05419-RM déposée le 30-09-2022, M. AWOUDOR Kossivi, profession : Sous-Officier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Anyigbe, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété HODOR et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05421-RM déposée le 30-09-2022, M. AVUGLAN Kokou Mawuéna, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 96ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Noépédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues et au Sud par la propriété ADEKPLOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05422-RM déposée le 30-09-2022, M. AGBOGAN Kokou A, profession : Revendeur, demeurant à Djangblé et domicilié à Djangblé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Djangblé, connu sous le nom de Djamlakopé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TIGOE Yawovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05423-RM déposée le 30-09-2022, M. N'GISSAN Nanakan, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 70ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Adidogomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité GAWU LAGNON LAMBOU, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05424-RM déposée le 30-09-2022, Mme SOUGUITI Adissa, profession : Logisticienne, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GAWU LAGNON LAMBOU et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05425-RM déposée le 30-09-2022, M. TAGBA Koudjoukabalou, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 96ca, situé à Davié, connu sous le nom de Logové, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues et à l'Est par la propriété ADJOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05426-RM déposée le 30-09-2022, M. ADOUVI Koffi, profession : Directeur de Société, demeurant à Agbata et domicilié à Agbata, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15a 99ca, situé à Tsévié Kpatefi, connu sous le nom de Houmidou, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la voie de contournement de la ville de Tsévié de 70m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKLAMA-AZIAMAGNO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05427-RM déposée le 30-09-2022, M. NOAGBODZI Kodzo Fada, profession : Expert-Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 34a 35ca, situé à Gbatopé Davedi, connu sous le nom de Atchanvé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété SAFE, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité DOUKOU et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AGODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05428-RM déposée le 30-09-2022, Mme TOMETY Dede Ahoefa, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Tokoin Trésor, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Gakpoto, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété YAKPEY Jean-Paul et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05429-RM déposée le 30-09-2022, M. LOSSOU Essenam, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Novissi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Zovadzi, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DAMESSI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05430-RM déposée le 30-09-2022, M. ELHAGE Jahjah, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Kodjoviakopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 22a 08ca, situé à Gblainvié, connu sous le nom de Lankpé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété FUMEY, au Sud par la propriété BOTO et à l'Ouest par la propriété GNROFOUM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05431-RM déposée le 30-09-2022, M. LIMAZIE Gnimdou, profession : Enseignant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 96ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPONSE et au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05432-RM déposée le 30-09-2022, M. KOMBATE Sougbe, profession : Maçon, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Atiomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50a 17ca, situé à Lilikopé, connu sous le nom de Apédoé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété AZIATI Daklou, à l'Ouest par la propriété AVISSE Espoir et au Sud par la propriété GNAHOUME Atshou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05433-RM déposée le 30-09-2022, M. KOMBATE Sougbe, profession : Maçon, demeurant à Lomé et domicilié à Atiomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Ahoé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBOLOGAN Komlan et à l'Est par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05434-RM déposée le 30-09-2022, M. MEDETOGNON-B Alexis Tete, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Ahadji-Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Atchakpo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SEKLE et à l'Est par la voie ferrée Lomé Kpalimé de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05435-RM déposée le 30-09-2022, M. MEDETOGNON-B Latevi Dzidula, profession : Déclarant en Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguera, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09a 01ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Atchakpo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SEKLE et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05436-RM déposée le 30-09-2022, M. AWUSSI Minontikpo Yaovi, profession : Consultant, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par la propriété LAGNO Tokpo, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05437-RM déposée le 30-09-2022, M. AWUSSI Minontikpo Yaovi, profession : Consultant, demeurant à Lomé et domicilié à Togolaise, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Hoekpodji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété PASSA Koekouma & AGBEDZE Dovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05438-RM déposée le 30-09-2022, M. AWUSSI Minontikpo Yaovi, profession : Consultant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 94ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Kpuipé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ATTIGAH Tsevi Clement, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.



Suivant réquisition, n° 05439-RM déposée le 30-09-2022, Mme TCHAKOURA Zoumiratou, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Sogbossito, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 63ca, situé à Davié, connu sous le nom de Toumé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété Togbui FIAGAN Komi Attitse, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 20 et 14m et à l'Est par la propriété DOVI Kodjo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05440-RM déposée le 30-09-2022, M. ADJIVON Ayissan Mawulolo, profession : Assistant Médical, demeurant à Tsévié et domicilié à Daviémodji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Daviémodji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots respectifs N°28, 29 et 25.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05441-RM déposée le 30-09-2022, M. BADASSOU Komlan, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Vakpo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 68ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Daviémodji, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par respectivement les lots N°21, 5 et 5-22Bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05442-RM déposée le 30-09-2022, M. ETSEVE Moudjibou Adeniche, profession : Géomètre Cartographe, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20a 91ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Massapé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AGBNYO, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la réquisition N°5223 et à l'Ouest par la route de Kpala de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05443-RM déposée le 30-09-2022, Mme GAFAN R.A Joanelle, profession : Etudiante, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè Amontiévé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50ha 00a 04ca, situé à Gapé, connu sous le nom de Kounikopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité TOUGLO, au Sud et à l'Est par la collectivité WOTSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05444-RM déposée le 30-09-2022, M. GAFAN Kokouvi Charles, profession : P D G de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Résidence du Bénin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48a 93ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Anyigbé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues existantes et à l'Ouest par la propriété BEKETI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05445-RM déposée le 03-10-2022, M. DZOKA Kokou Klutse, profession : Huissier, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Assiyéyé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 95a 87ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Anfoin, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues en projet et à l'Ouest par la propriété WONEKOU Kokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05446-RM déposée le 03-10-2022, M. SAMPSON Koudjo Edem, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Dogbeavou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Lébé, connu sous le nom de Kétapui, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ZOUBADA, au Sud et à l'Est par des rues ZOUBADA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05447-RM déposée le 03-10-2022, M. AMOU Edem Michel, profession : Apprenti Géomètre, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 28ca, situé à Dalavé Logomé, connu sous le nom de Aplagbéme Ledi-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord par la route ADETIKOPE DALAVE YOBO de 44m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AZIATI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05448-RM déposée le 03-10-2022, M. AMOU Edem Michel, profession : Apprenti Géomètre, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à Dalavé Logomé, connu sous le nom de Aplagbéme Ledi-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété des Héritiers du Feu ASSIMADI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05449-RM déposée le 03-10-2022, M. AGBOETE Venunye M Koffi, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 12ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Akpanémé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété ATTISSO AHOMBO Komlan L, au Sud et à l'Est par des rues de 14 et 16m et à l'Ouest par la propriété GBEDIVLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05450-RM déposée le 03-10-2022, Mme BIDASSA Mazalo Essohanam, profession : Sage-Femme, demeurant à Davié et domiciliée à Amitodji, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Davié, connu sous le nom de Adidové, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommées de 20m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AZIALE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05451-RM déposée le 03-10-2022, M. ODAM Egué Kossi, profession : Inspecteur Principal de Douanes, demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à Davié, connu sous le nom de Douta, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBESSA Yao et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05452-RM déposée le 03-10-2022, M. KADJANTA Tchaa, profession : Directeur des Ressources Humaines, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Logopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 74a 08ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Gbézésan, préfecture de Zio et borné au Nord-Est par la propriété ADEDIXA Ako, au Sud-Est par la propriété TOGOH, au Nord-Ouest par la propriété YAWO Kossi et au Sud-Ouest par la propriété LOMENYO et la réquisition N°34047.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05453-RM déposée le 03-10-2022, M. TAIROU Rafiou, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adjololo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Kpuipe, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTIGAH Clément Tsèvi et au Sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé Kpalimé de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05454-RM déposée le 03-10-2022, M. TOYOU Kokou, profession : Agent de Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Hévisigomé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIANDJIPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05455-RM déposée le 03-10-2022, M. KODOM Nyazoudema S Michel, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 28a 52ca, situé à Mission-Tové Apéssito, connu sous le nom de Késsévé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune et à l'Est par la propriété AKAM Agbonouho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05456-RM déposée le 03-10-2022, M. VIDJANAGNI Koassivi Ayewassanh, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46a 10ca, situé à Gbatopé, connu sous le nom de Seko, préfecture de Zio et borné au Nord par les collectivités APETOVI et TOUGLO, au Sud par la collectivité AGBEKOU, à l'Est par la collectivité N'DANOU puis à l'Ouest par celle de AGBODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05457-RM déposée le 03-10-2022, M. AVOS-KPONDJESSO Kokou, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 96ca, situé à Davié, connu sous le nom de Tsito, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ALAGNO, au Sud et à l'Est par des rues de 12 et 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05458-RM déposée le 03-10-2022, M. AWOUYA Elolo Felix, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Assigomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Kpétonou, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJOGAN et au Sud par une rue existantes de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05459-RM déposée le 03-10-2022, M. AWOUYA Elolo Felix, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Assigomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Kpétonou, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AZIADEKE Akossiwa et à l'Ouest par la ligne de la haute tension de Davié Légbassito de 52m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05460-RM déposée le 03-10-2022, M. TIEM Nambgole, profession : Technicien en Informatique, demeurant à Lomé et domicilié à Avénou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Davié Tékpó, connu sous le nom de Démé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ZANDJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05461-RM déposée le 03-10-2022, M. ADI-KPAKPABIA Larawe, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Anomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 74ca, situé à Mission-Tové Apéssito, connu sous le nom de Wuleh, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOBLLI et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05462-RM déposée le 03-10-2022, Mme KPESÉ Ayaba Ayawavi, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 81ca, situé à Dalavé Ayato, connu sous le nom de Anyigbaseseme, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 14 et 20m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMEDAHEVI Koffi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05463-RM déposée le 03-10-2022, Mme AGBEDI Awovi Jessica I, profession : Comptable Financier, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Anomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Sevexo, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPAKA Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05464-RM déposée le 03-10-2022, M. AGBEDJI Kodzo Sénam, profession : Assureur, demeurant à Lomé et domicilié à Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 03a 53ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Sevexo, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AKPAKA Kokou, au Sud par une rue de 12m et à l'Est par la route Dzemekey Bagbe de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05465-RM déposée le 03-10-2022, Mme VITOKPA Adjowa-Sika, profession : Agent Commercial, demeurant à Lomé et domiciliée à Agbalépédo HAAC, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 02ca, situé à Abobo Avéta, connu sous le nom de Zogbédjji, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AMELEKLODZI Mississo Cyrille, au Sud et à l'Est par la propriété ALOESSODE Kossi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05466-RM déposée le 03-10-2022, M. BATCHASSIDO Edjhou, profession : Ingénieur, demeurant à Vogan et domicilié à Hahotoe, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Kpomé, connu sous le nom de Gawini-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 20 et 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété APEDO-GAWINI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05467-RM déposée le 03-10-2022, M. AKPEMADO K Jean-François, profession : Employé de Bureau, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 45a 23ca, situé à Kpomé Djogblakope, connu sous le nom de Seveta, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est par la propriété ATTISSO et à l'Ouest par la propriété KEZIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05468-RM déposée le 03-10-2022, M. AKPEMADO Kossi Jean-François, profession : Employé de Bureau, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 58ca, situé à Kpomé Djogblakopé, connu sous le nom de Seveta, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est par la propriété ATTISSO et à l'Ouest par la propriété KEZIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05469-RM déposée le 03-10-2022, M. AKPEMADO Kossi Jean-François, profession : Employé de Bureau, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52a 16ca, situé à Kpomé Djogblakopé, connu sous le nom de Seveta, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est par la propriété ATTISSO et à l'Ouest par la propriété KEZIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05470-RM déposée le 03-10-2022, M. AKPEMADO Kossi Jean-François, profession : Employé de Bureau, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 32ca, situé à Kpomé Djogblakopé, connu sous le nom de Seveta, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété TOKPA Kpegie, à l'Est par la propriété GBIKPI et à l'Ouest par les collectivités ETIM et FONFOIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05471-RM déposée le 03-10-2022, M. BATCHASSIDO Edjohou, profession : Ingénieur, demeurant à Vogan et domicilié à Hahotoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à Kpomé, connu sous le nom de Gawini-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété APEDO-GAWINI et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05472-RM déposée le 03-10-2022, M. TOKOU Amouzou, profession : Tailleur, demeurant à Djagblé et domicilié à Djagblé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 01ca, situé à Abobo Logui, connu sous le nom de Dagban Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété SONHAYE G Yakpa, au Sud par la propriété AGBAMAKOU & TOKOU Amouzou, à l'Est par la propriété DAGBAN et à l'Ouest par la collectivité LOSSOUI, AHEDEGBE & ASHINON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05473-RM déposée le 03-10-2022, M. DRAMANI Arogou-Adjiboye, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Houmbi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 06ca, situé à Mission-Tové Apossito, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 et 14m, au Sud et à l'Est par la propriété APETOWOGBO Koamivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05474-RM déposée le 03-10-2022, M. TOKINAI Hodabalou, profession : Inspecteur Central du Trésor, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Zossimé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité TETE, au Sud et à l'Ouest par la propriété MISSEWOU et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05475-RM déposée le 03-10-2022, M. DAGOH Komlan Odah Fonsi, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04h 35a 76ca, situé à Tsévié Dedeké, connu sous le nom de Woulè, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AWOUDZA Agodoevi et à l'Ouest par la propriété AHLONKO Bruce.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05476-RM déposée le 03-10-2022, Mme ERDOH ANANOU Y Marie Florence, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 71ca, situé à Tsevié Dalave, connu sous le nom de Voutotikopé, préfecture de Zio et borné des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05477-RM déposée le 03-10-2022, M. SEWAGNON Didier Komlan Christophe, profession : Elève, demeurant à Lomé et domicilié à Bè-Bassadji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Tsevié Dalavé, connu sous le nom de Voutotikopé, préfecture de Zio et borné par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05478-RM déposée le 03-10-2022, M. ERDOH Amewoinou Mawoule, profession : Environnementaliste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 71ca, situé à Tsevié Dalavé, connu sous le nom de Voutotikopé, préfecture de Zio et borné par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05479-RM déposée le 03-10-2022, Mme OCLOO Edem Rita, profession : Religieuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47a 55ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Gbégamé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues et au Sud par la Collectivité de ABONGO.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs de la visitation de la Sainte Marie et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05480-RM déposée le 03-10-2022, Mme OCLOO Edem Rita, profession : Religieuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 54a 56ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Gbégamé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues respectivement de 30 mètres et 14mètres, au Sud par la collectivité ABONGO et au Nord-Est par la collectivité AZIABOR.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs de la visitation de la Sainte Marie et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05481-RM déposée le 03-10-2022, Mme AFFANOUKOE Adjoavi Amessouwe, profession : Religieuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5ha 02a 45ca, situé à Zafi Yotokopé, connu sous le nom de Mayikou, préfecture de Yoto et borné au Nord par la propriété TOUDJI, au Sud par la propriété Michel, à l'Est par les propriétés N'BOUEKE et la propriété BRUNO et à l'Ouest par la propriété TOUDJI.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs N.D de la visitation et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05482-RM déposée le 03-10-2022, M. DJINADJI Kodjo, profession : commerçant, demeurant à Attiégo et domicilié à Attiégo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 01a 68ca, situé à Game, connu sous le nom de Tové, préfecture de Zio et borné au Nord par une route, à l'Est par les collectivités TEMENE KOU, au par un ruisseau et à l'Ouest par la collectivité TEMENEKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05483-RM déposée le 03-10-2022, M. KOUMEDZDRO Eric Attiso S, profession : Particulier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 90ca, situé à Akepe, connu sous le nom de Zenenu, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité AGBOLOSSOU, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AYAWLI et au Sud par une rue existante de 18 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05484-RM déposée le 03-10-2022, M. KOUMEDZRO Eric Atisso S, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjole, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 09a 68ca, situé à Gape, connu sous le nom de Toumati, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la Propriété AMAKPA Komla, à l'Est par la propriété ZEMOU Tsagnon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05485-RM déposée le 03-10-2022, Mme AGBOKOU Navitukui épouse DESIR, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Bè-Kpota, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 54ca, situé à Tsevié Gblainvie, connu sous le nom de Tchavé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par des rues non dénommées de 14 mètres chacune et à l'Est par Héritiers DZOKOTO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05486-RM déposée le 03-10-2022, M. MAWUSSI Togbui, profession : Pasteur, demeurant à Adakpamé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 05a 11ca, situé à Tsevie Dalave Tonoukouti, connu sous le nom de Zogbékopé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADJO et au Sud par la propriété ZOKPLONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05487-RM déposée le 03-10-2022, M. AHADZI Kossi Nyanku, profession : Électrotechnicien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 66ca 29ca, situé à Zolo Tsiviepe, connu sous le nom de Nkudeka, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AZI, au Sud la propriété DEDIMA et à l'Est par la route Keve Zolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05488-RM déposée le 03-10-2022, Mme AGBOGAN Dantohoe, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Amadahomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Gbatope Gati-Soun, connu sous le nom de Gougoumagui, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOUNKPATI et au Sud par une rue de 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05489-RM déposée le 03-10-2022, M. KOUSSODJI Koffi Bérenger, profession : Topographe, demeurant à Lomé Sanguéra et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 14ca, situé à Attitogon Akodo, connu sous le nom de Adagboé, préfecture du Bas-Mono et borné par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05490-RM déposée le 03-10-2022, Mme AMADOU ABOUDOU Awa épouse NANA, profession : Médiateur, demeurant à Agoè et domiciliée à Agoè Cacaveli, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40a 07ca, situé à Adetikopé, connu sous le nom de Avétamodji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue existante, à l'Est par la propriété ANENOU, au Sud par la collectivité GAYISSAN et à l'Ouest par la route Adétikopé Kladjémé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05491-RM déposée le 03-10-2022, Mme AMADOU ABOUDOU Awa épouse NANA, profession : Médiateur, demeurant à Agoè et domiciliée à Agoè Cacaveli, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 47a 91ca, situé à Dalave, connu sous le nom de Démégblé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'ouest par des rues existante et au Sud par la propriété ADJOGUIDJI Apedo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05492-RM déposée le 03-10-2022, Mme DATHEVY Dedegan, profession : Ménagère, demeurant à Bè-Kphéhénou et domiciliée à Bè-Kphéhénou, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Djangblé, connu sous le nom de Zovadji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 mètres, à l'Est, à l'Ouest et au Sud par la propriété GBEDJEHA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05493-RM déposée le 03-10-2022, Mme ABOTCHI Aurore Esse, profession : Conseillère Financier, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 03ca, situé à Djangblé, connu sous le nom de Zovadji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14mètres et à l'Est, à l'Ouest et au Sud par la propriété GBEDJEHA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05494-RM déposée le 03-10-2022, Mme EKUE Ayele Delale, profession : Assistante de Direction, demeurant à Lomé et domiciliée à Djidjolé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 03a, situé à Davié, connu sous le nom de Davié-Agblekpoe, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPODO et à l'Est par une rue de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05495-RM déposée le 03-10-2022, M. AKAKOU Kokou, profession : Médecin, demeurant à Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 06ca, situé à Davié, connu sous le nom de Davié-Agblekpoe, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALAGNON et au Sud par une rue de 16mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05496-RM déposée le 03-10-2022, M. AKAKPO Kokou Randolph, profession : Médecin, demeurant à Djidjolé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 16ca, situé à Davié, connu sous le nom de Davié-Agblekpoe, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, et à l'Ouest par la propriété ALAGNON et à l'Est par une rue de 14mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05497-RM déposée le 03-10-2022, M. MAHOUMBA Dolma, profession : Agent de Recouvrement, demeurant à Avedji et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 00a 21ca, situé à Kévé Tsiviépé, connu sous le nom de Kpémon, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Ouest, et à l'Est par la collectivité APPOH et au Sud par la rivière klikpa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05498-RM déposée le 03-10-2022, M. AMOUZOU Yawovi A, profession : Gestionnaire Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Assiyéyé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apéssito, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété OLYMPIO Kokou Didi et à l'Ouest par une rue existante de 12 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05499-RM déposée le 03-10-2022, Mme SOKLOU Afi Igneza, profession : Employée, demeurant à Adabawere et domiciliée à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 05ca, situé à Akepe, connu sous le nom de Ahlondo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommée de 14 et 16mètres et à l'Ouest et au Sud par la collectivité KORBA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05500-RM déposée le 03-10-2022, M. AMOUZOU D Jean-Mari, profession : Revendeur, demeurant à Zossimé et domicilié à Lomé Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3a 03ca, situé à Noepe Agome, connu sous le nom de Demakpoè, préfecture de l'Avé et borné au Nord, et à l'Est par la propriété ATRIKPUI Ata, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14mètres et au Sud par la route Noepe-Agome-Demakpoè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05501-RM déposée le 03-10-2022, M. KAO Gnimdou, profession : Ingénieur Génie Civil, demeurant à Tokoin Doumassesse et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 26a 65ca, situé à Agbélouvé, connu sous le nom de Datiho, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété HAMENOU, au Sud et à l'Ouest par la propriété ZONYO et à l'Est par la propriété KATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05502-RM déposée le 04-10-2022, M. ZIGGAR François Seho, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Bè Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34a 75ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Glodome, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété FOLIKOUE Ayélégan, au Sud par une rue non dénommée de 25m et à l'Ouest par le Boulevard en projet de 35m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.



Suivant réquisition, n° 05503-RM déposée le 04-10-2022, M. DJIBOM Thomas Agbeko, profession : Retraité, demeurant à Bè Kome et domicilié à Avépozo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 75ca, situé à Tsevié, connu sous le nom de Glodome, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété FOLIKOUE Ayélégan, à l'Est par une rue en projet de 16m et à l'Ouest par le boulevard en projet de 35m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux enfants du Feu ALOUGBAVI et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05504-RM déposée le 04-10-2022, M. ZIGGAR François Seho, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Bè Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31a 09ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Glodome, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété FOLIKOUE Adadé, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 25 et 16m et à l'Est par la propriété FOLIKOUE Adadé et une rue en projet de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05506-RM déposée le 04-10-2022, M. AMEYA Adjété, profession : Mécanicien Marin, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 25a 43ca, situé à Vo-Boko, connu sous le nom de Sahalin, préfecture de Vo et borné au Nord par la collectivité SOLE, au Sud par la collectivité TOVI AWOU, à l'Est par la collectivité EKOUE ADZIGOSSOU et à l'Ouest par celle de AGBADRI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05507-RM déposée le 04-10-2022, M. DJAHO Koami, profession : Ingénieur Génie Electrique, demeurant à Lomé et domicilié à Attiéguou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 00a 71ca, situé à Gblainvié, connu sous le nom de Kpoguede, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AFEAVONAWO Aguessou, au Sud par la propriété GLIKPO Dodzo, à l'Est par la route GAPE ALOKOEGBE de 20m puis à l'Ouest par la propriété GLIKPANOU Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05508-RM déposée le 03-10-2022, M. AKPO Sebabou, profession : Menuisier Aluminium, demeurant à Lomé et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 29ca, situé à Davié, connu sous le nom de Davié, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune, au Sud par la propriété ELO ATIKPO et à l'Ouest par la propriété KOMLAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05509-RM déposée le 04-10-2022, M. ABOKI Kokou, profession : Comptable, demeurant à Dagué et domicilié à Amedehoeve, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 77ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Agodomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété KENNYA, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 et 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05510-RM déposée le 04-10-2022, Mme GOUNI Sirina épouse UBANGUI, profession : Infirmière, demeurant aux USA et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Djikousode-Kopé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SEGBE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05511-RM déposée le 04-10-2022, M. DEVO Silete Roselin, profession : Capitaine, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38a 03ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Devé, préfecture de Zio et borné PARCELLE A : au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 et 10m, au Sud par la voie de la CEDEAO de 70m et à l'Est par la propriété KPETSI Yao M. PARCELLE B : au Nord par la voie de la CEDEAO de 70m, au Sud par la propriété KPETSI Yao M, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 et 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05512-RM déposée le 04-10-2022, M. KONDOH Essomanim Maleki, profession : Agent Technique de la DCCFE, demeurant à Lomé et domicilié à Léo 2000, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 87ca, situé à Mission-Tové Apéssito, connu sous le nom de Adidomé Gakekopé, préfecture de Zio et borné au Nord-Est AKOUETE Kangni, au Nord-Ouest par la propriété SODJE Kokou, au Sud-Est par la propriété AHATO Wotsa et au Sud-Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05513-RM déposée le 04-10-2022, M. KERIM Abdanla, profession : Maintenanier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 51ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Hlan-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 et 12m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ZANKOU Assou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05514-RM déposée le 04-10-2022, M. AGBOKOU Kossi, profession : Coordinateur, demeurant à Vogan et domicilié à Commandant Vogan Condji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apéssito, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété KPODO Kodjo Frédéric, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 et 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05515-RM déposée le 04-10-2022, M. TENU Hounyesso Guezo, profession : Dessinateur Bâtiment, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Démakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 51a 84ca, situé à Tsévié Mission-Tové, connu sous le nom de Avényake, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété HOUESSO-AGBO Ayao Edem, au Sud par la collectivité KOKOU HEVA, à l'Est par la collectivité ZIOMELO et à l'Ouest par la collectivité KOVE Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05516-RM déposée le 04-10-2022, M. ASAGBE Yawo, profession : Lieutenant-Colonel, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 41a 15ca, situé à Badja, connu sous le nom de Kédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la collectivité GAKPETO et les propriétés DOGBLE et AKOUTSA, à l'Est par la propriété GAKPETO Kodjo Agbanyo et à l'Ouest par la route Badja Goka-Kopé de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05517-RM déposée le 04-10-2022, Mme SALAMI Souliatou, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Attiégo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Atitegome, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMETI Kossi & BOSRO Komlan et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05518-RM déposée le 04-10-2022, Mme AYITE Afiwa Mawuli, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Djidjolé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 82ca, situé à Tsévié Boloumodji, connu sous le nom de Dekpuime, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AMEMU Komla et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05519-RM déposée le 04-10-2022, M. AGBOTSE Komlan, profession : Administrateur, demeurant à Tsévié et domicilié à Hetsiavi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 73ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Hétsiavi, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 16 et 10m, à l'Est et à l'Ouest par les lots non dénommés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05520-RM déposée le 04-10-2022, M. AVEKON Koffi, profession : Sociologue, demeurant à Kpalimé et domicilié à Kpeta, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 67ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Agoveme, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DIGO Kossi Sokpe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05521-RM déposée le 04-10-2022, M. GNONFOU Edoh, profession : Employé, demeurant à Lomé et domicilié à Nukafu, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Djangblé Kopeto, connu sous le nom de Alégbanou, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBEGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05522-RM déposée le 04-10-2022, M. SIZING Badjagoma, profession : Chimiste, demeurant à Lomé et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 91ca, situé à Dalavé Adjoguidi, connu sous le nom de Todokpui, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATSON Kodjo et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05523-RM déposée le 04-10-2022, Mme DORSOU Ama, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 75ca, situé à Vogan Kodemadin, connu sous le nom de Djogbenou, préfecture de Vo et borné au Nord par la propriété EGLO Gakodé, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ASSIOBO-TENGUE et à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05524-RM déposée le 04-10-2022, Mme AKUE Abosse Adole Honorine, profession : Coiffeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Kégué, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 88ca, situé à Togoville, connu sous le nom de Ayakapé, préfecture de Vo et borné au Nord et au Sud par la propriété AFATCHAO, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 12 et 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05526-RM déposée le 05-10-2022, M. SEMENYA Kouma Selom, profession : Revendeur, demeurant à Djangblé et domicilié à Djangblé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Toklove, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DOVLOE Komlanvi, au Sud et à l'Est par des rues de 30 et 16.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05527-RM déposée le 05-10-2022, Mme EDAH Yawavi Ahuefa, profession : Hôtesse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomnava, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 02a 00ca, situé à Tovégan, connu sous le nom de Alagbadza, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ATTI Kodzo, au Sud par la propriété GAKE Kemivi Hebidji et à l'Ouest par une piste rurale de 10m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05528-RM déposée le 05-10-2022, Mme KOUDADJE Télé Madjemé, profession : Couturière, demeurant aux USA et domiciliée aux USA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 97ca, situé à Mission-Tové Apéssito, connu sous le nom de Avenyake, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 et 16m, au Sud et à l'Est par la propriété GBEDEMAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05529-RM déposée le 05-10-2022, Mme BENISSAN Dede Abra, profession : Retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 02ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Deve, préfecture de Zio et borné au Nord par un lot non dénommé, au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par respectivement les lots 76 et 79.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05530-RM déposée le 05-10-2022, Mme BENISSAN Dede Abra, profession : Retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 06ca, situé à Tsévié N'Danyi, connu sous le nom de Daviémondji, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par respectivement les lots N°8, 10 et 6 et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05532-RM déposée le 05-10-2022, M. AMOUZOU Meheza Donatien, profession : Capitaine, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Dalavé Biosse, connu sous le nom de Landzo, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJADE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05533-RM déposée le 05-10-2022, M. ANDILAM Anankpa Maléba, profession : Ingénieur de Travaux, demeurant à Lomé et domicilié à Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 94ca, situé à Kévé, connu sous le nom de Déromé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par les propriétés TRETOUT et GBADAGO Hédé, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBOTSOU Etsè et à l'Est par la propriété AHOYO Kossi et celle de TSOLEGNANOU Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05534-RM déposée le 05-10-2022, M. SIABI Yao Messa, profession : Apprenti, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Démakpoè, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la voie du contournement de 50m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADZOYI AZIAMANYO MONYEKOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05535-RM déposée le 05-10-2022, M. YELOU Yaovi, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Demakpoè, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la voie du contournement de 50m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADZOYI AZIAMANYO MONYEKOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05536-RM déposée le 05-10-2022, Mme ADENIYI Adeyosola Adeline, profession : Psychologue, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè-Sorade, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23a 94ca, situé à Dalavé Toétoémé, connu sous le nom de Torokpui, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété WOWUI, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05537-RM déposée le 05-10-2022, Mrs. GBAGBA Edeh Charles et GBAGBA Kossi Mole, profession : Etudiant et Enseignant Chercheur, demeurant à Lomé et domiciliés à Tokoin Trésor, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 81ca, situé à Dalavé Dzogbédji, connu sous le nom de Vonta, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété SAMAROU Saibou, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 20 et 14m et à l'Est par la propriété FIOLEY Adjognidji.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05538-RM déposée le 05-10-2022, M. HOR-AFEMENUSUI Kokuvi Dzifa, profession : Economiste Gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawoe, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 34a 22ca, situé à Akoumapé, connu sous le nom de Djepleme, préfecture de Vo et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété KAKA Akoété.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05539-RM déposée le 05-10-2022, M. HOR-AFEMENUSUI Kokuvi Dzifa, profession : Economiste Gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 27ca, situé à Akoumapé, connu sous le nom de Djepleme, préfecture de Vo et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADZRAH Kodjovi et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05540-RM déposée le 05-10-2022, Mme AMOUZOU A Mawulawoe, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Agoè Téléssou, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Djagblé Poukedji, connu sous le nom de Djigbé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBAGBA et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05541-RM déposée le 05-10-2022, M. DAO KALAO Adouwa, profession : Secrétaire Administratif, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Minamadou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 91ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Tota, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DAGBE Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05542-RM déposée le 05-10-2022, M. ZANGO Masmoudou, profession : Opérateur Economique, demeurant à Lomé et domicilié à Togomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Wehou, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATTIGAN et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05543-RM déposée le 05-10-2022, M. ZANGO Masmoudou, profession : Opérateur Economique, demeurant à Lomé et domicilié à Togomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a28ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Yeyou, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété ATSAWO, à l'Est par la propriété ZANGO et à l'Ouest par la propriété YESSAU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05544-RM déposée le 05-10-2022, M. ZANGO Masmoudou, profession : Opérateur Economique, demeurant à Lomé et domicilié à Togomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 51ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Wehou, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété ATTIGAN, au Sud et à l'Ouest par la propriété VLADENOU Komi et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05545-RM déposée le 05-10-2022, M. ADIKRE Kossi Amenyo, profession : Commissaire de Police, demeurant à Lomé et domicilié à Kpogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Kpomé, connu sous le nom de Tansi, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité AMESSI AVOUYIAGBLO et TCHEKOUTA, au Sud par une rue de 14m et à l'Ouest par la route nationale N°34 Lomé Vogan de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05546-RM déposée le 05-10-2022, Mme SEWOADAN Blawa Senam, profession : Employée de Société, demeurant à Djagblé et domiciliée à Djagblé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 00a 09ca, situé à Tovegan Teraxoe, connu sous le nom de Takpla, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GBEDJANYI, au Sud et à l'Est par la propriété EKLU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05547-RM déposée le 05-10-2022, Mme ADOKPAAdjovi, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Hedzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Zovadji, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GBAGBA et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05548-RM déposée le 05-10-2022, M. ANATO Awenefan, profession : Déclarant en Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Bè Kpota, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Abobo, connu sous le nom de Djogbla Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DISSENOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05549-RM déposée le 05-10-2022, M. ADIKI Essomanam, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Vakposito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiamagblé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBANA Koffi Wogodo et au Sud par une rue de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05550-RM déposée le 05-10-2022, Mme TOGBE Afiwa, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domiciliée à Ablogamé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 87ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Démimé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 20 et 14m, au Sud par la collectivité AGBAGBI, au Nord-Est par la collectivité AKPALOU et à l'Ouest par la collectivité AGUEDJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05551-RM déposée le 05-10-2022, Mme TOGBE Afiwa, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domiciliée à Ablogamé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 10ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Démimé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la collectivité AMADOTOR, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14, 14 et 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05552-RM déposée le 05-10-2022, M. GOKA Koku, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 55a 54ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Sakpo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par la propriété ADRA Kossi, à l'Est par la propriété AZIADZO A et la collectivité SAKPO et à l'Ouest par la propriété GOKA Yawo et celle de KPOTSO I.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers GOKA et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05553-RM déposée le 05-10-2022, M. BAYOR Sibiri Nagmondja, profession : Entrepreneur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 51a 60ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Abalo-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ABISSATE Kodjo et au Sud par la propriété YAO Mali.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05554-RM déposée le 05-10-2022, M. BAYOR S Woure-Nadiri, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 88ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Abalo-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété YAO Mali, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ABISSATE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05555-RM déposée le 05-10-2022, M. BAYOR Saban, profession : Entrepreneur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 51a 18ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Abalo-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété YAO Mali, à l'Est par la propriété ABISSATE Kodjo et à l'Ouest par la propriété YAO Mali et celle de ABISSATE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05556-RM déposée le 05-10-2022, M. BIKLE Solim, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Abouta, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité DZAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05557-RM déposée le 05-10-2022, M. BIKLE Massama-Esso, profession : Géomètre Topographe, demeurant à Kara et domicilié à Lama, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Davié-Assomé, connu sous le nom de Abouta, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité DZAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05558-RM déposée le 05-10-2022, M. BARAOU Tanko Amadou, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adewui, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Dagblé Bè-Komé, connu sous le nom de Nanapé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DRAVI-ADJDO Zekpo et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05559-RM déposée le 05-10-2022, M. LANTSOU Kdjo, profession : Employé de Société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 07a 27ca, situé à Assahoun Atti-AKAKPE, connu sous le nom de Akpaxo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKOTA et au Sud par la propriété TEKPLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05560-RM déposée le 05-10-2022, M. AHIADJO Kokouvi David, profession : Etudiant, demeurant en France et domicilié en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 61a 64ca, situé à Kévé Agbedoèkope, connu sous le nom de Agodekè, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété AGBEDOE Etse, à l'Est par la propriété AGBEDOE Komi Kouma, à l'Ouest par la propriété KOTO Hoéséde et au Sud par la rivière kpotorou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05561-RM déposée le 05-10-2022, Mme AHIADJO Essi Yayra, profession : Employée de Société, demeurant aux Etats-Unis et domiciliée aux Etats-Unis, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 47ca, situé à Assahoun Apéyéme, connu sous le nom de Voudogato, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé à l'Est et au Sud par la propriété AHIAGBENYO Komlan et à l'Ouest par une rue de 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05562-RM déposée le 05-10-2022, Mme FOLLY Mawoupemon, profession : Infirmière, demeurant à Hahotoe et domiciliée à Hahotoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 68ca, situé à Akoumape, connu sous le nom de Tchideme kpotá, préfecture de Vo et borné au Nord par la propriété KOUDJRAKO, à l'Est et au Sud par la propriété AKAKPO Komlanvi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05563-RM déposée le 05-10-2022, M. et Mme SANVEE Ahlonko et AZIADAPOU Dédé Dzigbodi, profession : Employé et non renseigné, demeurant à Lomé et domiciliés à N'Kafu, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 01a 38ca, situé à Tsevié Agbelouve, connu sous le nom de Datiho, préfecture de Zio et borné au Nord par la route Kodje-Datiho, à Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GBOGAME.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05564-RM déposée le 05-10-2022, M. EHE Komla, profession : Evangéliste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Djagblé Aveta Lebe, connu sous le nom de Kétakpui, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 mètres à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DEKOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05565-RM déposée le 05-10-2022, M. DJONDO Messan Selassy, profession : Gestionnaire, demeurant à Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 51ca, situé à Noépé, connu sous le nom de CEG Kpotá, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ATTIGAH et à l'Ouest et au Sud par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05566-RM déposée le 05-10-2022, Mme KUAOVI Ahlonkoba Essename, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé-Agoè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Demegble, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la collectivité MOKLI ADJAGO, à l'Ouest et à l'Est par les rues de 16 mètres chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05567-RM déposée le 05-10-2022, M. WEI BOURAIMA Hamissou, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 95ca, situé à Abobo Ziogba, connu sous le nom de Azonkopé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété AYANOU Kokou, à l'Ouest et au Sud par des rues de 14mètres chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05568-RM déposée le 05-10-2022, M. AMOUZOUVI Ekoe Blewoussi, profession : sans emploi, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 98ca, situé à Afagnan, connu sous le nom de Djakpata Kondji, préfecture du Bas-Mono et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKAKPO Kossi, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 et 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05569-RM déposée le 05-10-2022, Mme EDO Abra Amewossinan, profession : Commerçante, demeurant à Daviémondji et domiciliée à Tsevié, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 74ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Davimondji Demé, préfecture de Zio et borné le lot N°26, à l'Ouest par le lot N°23 à l'Est par le N°27 et au Sud par une rue existante de 10 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.



Suivant réquisition, n° 05670-RM déposée le 05-10-2022, M. KONDO Biredey Abdel-A, profession : Ingénieur Électricien, demeurant à Blitta carrefour et domicilié à Blitta, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 47ca, situé à Noepe, connu sous le nom de Azamalogo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue de 14mètres, au Sud et à l'Est par la propriété GBEBLEWU et à l'Ouest par la propriété ALOPODI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05572-RM déposée le 05-10-2022, Mme KORO Hodalo, profession : Typographe, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Dalave, connu sous le nom de Fiogblé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 mètres, à l'Est, à l'Ouest et au Sud par la propriété GNAMLIN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05573-RM déposée le 05-10-2022, M. AHADJITSE Kokou M, profession : Informaticien, demeurant à Lomé Afanoukopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Séouvé, préfecture de Zio et borné au Nord ; à l'Ouest et au Sud par la propriété NOSSENOU et à l'Est une rue existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05574-RM déposée le 05-10-2022, M. AZIAMBLE Komlan Renaud, profession : Géomètre, demeurant à Mission-Tové et domicilié à Mission-Tové, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 57ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Diossé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété DJAMESSI au Sud-Ouest par la propriété AHIAGBEAME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05575-RM déposée le 05-10-2022, M. OKOTAN AABDEL-NASSER, profession : Agent Technique, demeurant à Agoè-Logopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 96ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord par une rues existante de 14 mètres, à l'Ouest, au Sud et à l'Est par la propriété AWANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05576-RM déposée le 05-10-2022, M. DEGBE Kossi, profession : Ingénieur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Gbatopé Bamé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommée de 14 et 16 mètres, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GUEFLI Ametefé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05577-RM déposée le 05-10-2022, Mme DEGBE Akouvi Viviane, profession : sans emploi, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Gbatopé Bamé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la propriété GUEFLI Ametefé et à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05578-RM déposée le 05-10-2022, M. DEGBE Mawuli, profession : Prêtre, demeurant au Grand Séminaire et domicilié au Grand Séminaire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Tsevié, connu sous le nom de Gbatopé Bamé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GUEFLI Ametefé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05579-RM déposée le 05-10-2022, M. AGBLEVO Essenam Akou, profession : Sociologue, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Tsevié, connu sous le nom de Gbatopé Gamé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par une rue non dénommée de 14 et 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05580-RM déposée le 05-10-2022, M. N'DANOU Kouami, profession : Revendeur, demeurant à Tokoin Forever et domicilié à Tokoin Forever, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Abobo, connu sous le nom de Koglon, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 16 et 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05581-RM déposée le 05-10-2022, Mme KATAKA HEGRA Baremededega, profession : Secrétaire Comptable, demeurant à Agoè Amadinta et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 04ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Zovadje, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété GAYI, à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'Ouest par la collectivité MAGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05582-RM déposée le 05-10-2022, M. EDOH Adama, profession : Géomètre, demeurant à Hedzranawoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 55a 77ca, situé à Tsevié, connu sous le nom de Davié, préfecture de Zio et borné au Nord par la route Assomé-Davié, au Sud par la collectivité AGBABLA et SEDDOR, à l'Est par les collectivités DONPEGNON Yaovi et KODJOGAN et à l'Ouest par la collectivité GBEVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05583-RM déposée le 05-10-2022, Mme MENSAH Tekor Mokpokpo épouse BADA, profession : Retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à Djidjolé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 23ca, situé à Wagba, connu sous le nom de Didokanu, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 16 et 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05584-RM déposée le 05-10-2022, Mme FAFANA Mayi épouse KPEGOUNI, profession : Sage-femme d'Etat, demeurant à Défalé et domiciliée à Défalé Amonde, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 31ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Avényaké, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AMEGAVI, à l'Est par la propriété AZIAFOR, à l'Ouest et au Sud par des rues de 14mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05585-RM déposée le 05-10-2022, M. KPEGOUNI Gafarou, profession : Géomaticien, demeurant à Vakpossito et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 16ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Avényaké, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14mètres chacune, au Sud par la propriété GAROVE, à l'Ouest par la propriété AZIAFOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05586-RM déposée le 05-10-2022, M. TABO Kola, profession : Agent de Navigation, demeurant à Lomé et domicilié à Téléssou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 39ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apessito, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés ATTIVON Koffi et ATTIVON Yao et au Sud par une rue de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05587-RM déposée le 05-10-2022, M. AGBESSI Kossi Etonam, profession : Employé de Société, demeurant à Konhé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 mètres, à l'Ouest, à l'Est et au Sud par la propriété GBITOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05588-RM déposée le 05-10-2022, M. AGUIM-ALI Bidemnewe-ilagnima, profession : Guichetiers de Banque et autres guichets, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété TOVIEKPO, à l'Est et au Sud par les rues de 14 et 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05589-RM déposée le 05-10-2022, M. AGUIM-ALI Bidemnewe-ilagnima, profession : Guichetier de Banque et autres guichets, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 61ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Totsoanyi, préfecture de l'Avé et borné au Nord par le contournement Lomé Port Noépe, à l'Est par une rue de 14 mètres, à l'Ouest et au Sud la propriété BOKOVI Atsou Dodji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05590-RM déposée le 05-10-2022, M. AKAME Koffi Agbessi, profession : Directeur de Société, demeurant à Lomé Sanguéra et domicilié à Lomé Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23a 44ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 et 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05591-RM déposée le 05-10-2022, M. SOGNON Komi Edem, profession : Revendeur, demeurant à Lomé Avédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Moé kopé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPETIGOA..

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05592-RM déposée le 06-10-2022, Mme EDOH Akouyo Mawuena C, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domiciliée à Baguida, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40ha 72a 34ca, situé à Agbélouvé Avédzé, connu sous le nom de Kpétonou, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par le fleuve Haho, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBLOWOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05593-RM déposée le 06-10-2022, Mme SEWONOU Afi, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Tokoin Trésor, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 09ca, situé à Sévagan Apegnigbe, connu sous le nom de Abome, préfecture de Vo et borné au Nord et au Sud par la propriété GOGO Sossa, à l'Est par la route SEVAGAN AKOUMAPE de 20m et à l'Ouest par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05594-RM déposée le 06-10-2022, M. CODJIA Komlan Fridorien, profession : Enseignant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Dalavé Lomegnon Kopé, connu sous le nom de Fiovoumé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBAVON Kokou Gadesso, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 et 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05595-RM déposée le 06-10-2022, M. CODJIA Komlan Fridorien, profession : Enseignant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Dalavé Lomegnon Kopé, connu sous le nom de Fiovoumé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBAVON Kokou Gadesso, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 et 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05596-RM déposée le 06-10-2022, M. MENSAH Yao, profession : Coordinateur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 10a 40ca, situé à Gbatopé Adangbe, connu sous le nom de Apedome, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité SOBO, au Sud et à l'Est par la collectivité KALLY et à l'Ouest par celle de WONPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05597-RM déposée le 06-10-2022, Mme SEWONOU Afi, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 03ca, situé à Hahotoe, connu sous le nom de Tside, préfecture de Vo et borné au Nord et à l'Est par des rues de 12 et 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété YAKA Kodjovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05598-RM déposée le 06-10-2022, M. BOURAIMA Soumaila Atada, profession : Revendeur, demeurant à Vestal, New York 13850 (USA) et domicilié à 368 Pierce Hild, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 95ca, situé à Gbatopé, connu sous le nom de Fioveve, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16m chacune, au Sud par la route nationale N°4 Tsévié Tabligbo de 30m et à l'Ouest par la propriété HAGNO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05599-RM déposée le 06-10-2022, Mme AKPARO Tamte, profession : Coiffeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Tokoin Gbadago, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 01a 72ca, situé à Davié, connu sous le nom de Adjove, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16m, au Su et à l'Ouest par la collectivité ADAMADO et à l'Est par la propriété NOPEGNO AKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05600-RM déposée le 06-10-2022, Mme MOUMOUNI Aïchatou, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Tokoin Gbadago, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 72ca, situé à Davié, connu sous le nom de Adjove, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par la collectivité ADAMADO, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOPEGNO Akou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05601-RM déposée le 06-10-2022, M. MAMARE Kpatcha, profession : Officier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 58a 25ca, situé à Davié, connu sous le nom de Kpota, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété GAVON & KODJOGAN et à l'Ouest par la route Davié Anyave Djogbe de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05602-RM déposée le 06-10-2022, M. MAMARE Kpatcha, profession : Officier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 02a 66ca, situé à Tsévié Atchanve, connu sous le nom de Wouga, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADOKOU et au Sud-Ouest par la route Fongbe Dzogbedzi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05603-RM déposée le 06-10-2022, M. KETEMEPI Joshua Lolonyo, profession : Pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 11a 65ca, situé à Agbelouvé, connu sous le nom de Game, préfecture de Zio et borné au Nord par le fleuve Haho, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MENSAH Komi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Mission Evangélique de la Réconciliation (MEREC) et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05604-RM déposée le 06-10-2022, Mme FOLY Dede épouse BOGLA, profession : Retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 69ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Mission-Tové, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété AYIVI Koffi, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 et 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05605-RM déposée le 06-10-2022, Mme FOLY Dede épouse BOGLA, profession : Retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 49a 08ca, situé à Mission-Tové Wumé, connu sous le nom de Atitoègomé préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues et à l'Est par la propriété AMENYO AZIADOME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05606-RM déposée le 06-10-2022, Mme TAIROU Faiza épouse YANDJA DAGBABE, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Nukafu, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Davié, connu sous le nom de Wli-Kpota, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest WODETO et au Sud par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05607-RM déposée le 06-10-2022, M. KPATIGBE Kodjo, profession : Expert-Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Totsi Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Dzéméké, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest AWUNYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05608-RM déposée le 06-10-2022, M. KWAKOU Yao, profession : Planteur, demeurant à Ounabé et domicilié à Ounabé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 91ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AHIALEAME, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05609-RM déposée le 06-10-2022, M. KWAKOU Koffi, profession : Expert Automobile, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHIALEAME et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05610-RM déposée le 06-10-2022, M. KWAKOU Koffi, profession : Expert Automobile, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 96ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AHIALEAME, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05611-RM déposée le 06-10-2022, M. ADAM Bourama Mahamadou, profession : non renseigné, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 17ca, situé à Davié Kévoudomé, connu sous le nom de Amla-Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Ouest et à l'Est par la propriété AMEDAHEVI Kossi et au Sud par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05612-RM déposée le 06-10-2022, Mme SAMA Maglibe épouse TCHAKPELE, profession : Retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à Agbalépédo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 62a 88ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Atsinvé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m chacune et à l'Ouest par la propriété AZIAKONOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05613-RM déposée le 06-10-2022, M. BEGBESSOU Wiyau, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 99ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Dekpo, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité SAFUI Gbetsivi, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues existantes de 20, 14 et 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05614-RM déposée le 06-10-2022, M. TCHEOUAFEI Birenam, profession : Commandant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Dalavé Dzove, connu sous le nom de Wutoti, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TCHALA Edjam et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05615-RM déposée le 06-10-2022, Mme MOUSSA Afoussatou, profession : Fonctionnaire, demeurant en France et domiciliée à Paris, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Aképé Dzogbé-Pémé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AMADOTO Kokou, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05616-RM déposée le 06-10-2022, M. SOKLOU Kokou, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Kégué, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 79a 92ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Kpoepe, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMADOTO à l'intérieur de l'immeuble la collectivité FIANYO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05617-RM déposée le 06-10-2022, M. PEHEZI Pidanani, profession : Militaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Landzrogbe, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBENOWOKO Koffi Vincent.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05618-RM déposée le 06-10-2022, M. SOKLOU Kokou, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07ha 47a 98ca, situé à Tsévié Kpali, connu sous le nom de Kpoglo, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété AMANOU Anouzou Nuwokpo, au Sud par la rivière KPOGLO et à l'Ouest par la Nationale N°1 Lomé Dapaong de 70m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05619-RM déposée le 06-10-2022, M. et Mme JIWITI TCHAPOU Gbati et BRUCE Dopé Djaliba épouse JEWITI, profession : Comptable et Secrétaire, demeurant à Lomé et domiciliés à Assiyéyè, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 04a 55ca, situé à Badja Agoudja, connu sous le nom de Wonougba, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADJOLA Klouvi et à l'Ouest par la propriété TOBIAS Syvain.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05620-RM déposée le 06-10-2022, M. ASSELAKME Pel, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06ha 93a 13ca, situé à Ségbédjikope, connu sous le nom de Séwouvé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ADJAGO Eklou Komi, au Sud par la route Woukpo Segbedji Kopé de 20m et à l'Est par la propriété GBEDZETOR Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05621-RM déposée le 06-10-2022, Mme ABBEY Dedevi, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Kégué, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 86a 93ca, situé à Kpomé Agome, connu sous le nom de Adewotonou, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATTIOGBE et à l'Ouest par la route Ezo Adewotonou de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05622-RM déposée le 06-10-2022, M. MAMAH Maïmouna, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 40ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Séva, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KPELLE et à l'Ouest par la voie Kovié Mission-Tové de 28m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05623-RM déposée le 06-10-2022, M. AMEDIN-HOUNSINO Antoine Messan, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Dodjen, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété VITOAGBE et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05624-RM déposée le 06-10-2022, M. GAVI Ape Noel, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè SORAD, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 85ca, situé à Tsévié, connu sous le nom de Daviémodji, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par la propriété GBOLOGA Mavoe, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZEGLE M Agbessignalé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05625-RM déposée le 06-10-2022, M. KOUTOUNIN Komlan Mathias, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Sagbado, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Dzigbé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SEGLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05626-RM déposée le 06-10-2022, M. AWESSO Kodjo, profession : Fonctionnaire de Police, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPEGLO et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05627-RM déposée le 06-10-2022, M. AYEVA Essofa, profession : Militaire à la retraite, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 97ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Sewouve, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14, 14 et 18m et au Sud par la propriété POMEVOR Gborgla Yao Elee.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05628-RM déposée le 06-10-2022, Mme LATE Afi Mama Christine, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Avépozo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 60ca, situé à Aképé Aképédo, connu sous le nom de Djikoussodékopé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété LATE Afi, au Sud par la jonction de la route d'Aképédo et d'une rue de 14m, à l'Est par la propriété ADZECHI et à l'Ouest par la route d'Aképédo de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à FOLLY-ADJON Dédé S Blessing et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05629-RM déposée le 06-10-2022, Mme KAKO Letoua épouse HOUNGBEDJI, profession : Secrétaire, demeurant à Lomé et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Davié Assomé, connu sous le nom de Tekpo Apeto, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBONGLI Eklu et au Sud par une rue de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à HOUNGBEDJI Ebenezer et HOUNGBEDJI Peace et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05630-RM déposée le 06-10-2022, M. TAMEKO Kokou Mawuenyegan, profession : Médecin, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16a 71ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Tédo-Ananissimé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété AZIATSI Kodzo, au Sud et à l'Est par la propriété AGODE Kossi Bernard et à l'Ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05631-RM déposée le 06-10-2022, M. KPOHOU Pelei Essotina, profession : Enseignant, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Adidokpoé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBAKA et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05632-RM déposée le 06-10-2022, M. NADHON-AZO Koffi Bubume, profession : Soudeur, demeurant à Lomé et domicilié à Gbényedzi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 22ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Azamalogo, préfecture de l'Avé et borné au Nord et au Sud par la propriété AZIAGBLE, à l'Est par la route nationale N°5 Lomé Kpalimé de 70m et à l'Ouest par la collectivité DZOKPATA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05633-RM déposée le 06-10-2022, M. NADHON-AZO Koffi Bubume, profession : Soudeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 43ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Atsakpo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété ADOUKONOU, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par la propriété ATSOU Souboundé et à l'Ouest par la route Atsakpo Noépé de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05634-RM déposée le 06-10-2022, M. ABALO Kossi Mawuena, profession : Gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 45ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiamagblé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOLEDZI et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.



Suivant réquisition, n° 05635-RM déposée le 06-10-2022, M. ABALO Kossivi Mawuli, profession : Gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 89ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiamagbléta, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NUMANYO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05636-RM déposée le 06-10-2022, M. COLE Codjo Edem, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Afanoukopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 30ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiamagbléta, préfecture de l'Avé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité NUMANYO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05637-RM déposée le 06-10-2022, Mme AGOU Aba Emefa épouse COLE, profession : Agent Technique, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Assiamagbléta, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité NUMANYO, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la collectivité HOMEY.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05638-RM déposée le 06-10-2022, M. AGBOBA Sarafandine, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Woumé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Danyo Kodjo & Danyo Apéli Komi et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05639-RM déposée le 06-10-2022, M. TCHALIM Eyazama, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Résidence du Bénin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52ha 51a 01ca, situé à Tsévié Tokpévio, connu sous le nom de Atarégbe, préfecture de Zio et borné au Nord et au Nord-Ouest par la propriété TOGBUI N'SOUGAN Messan, au Sud-Ouest par la propriété de la collectivité ALESSOU, à l'Est par la propriété TOGBUI KUMEFANAMEO Koffi Gagli IV et au Sud par le ruisseau Kotoklo de 50m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05640-RM déposée le 06-10-2022, M. AMEMEGNON Kodjodé, profession : Architecte Ingénieur, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Avegame, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAYIKEDJI et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 05641-RM déposée le 06-10-2022, M. KOUTODZO Koudjo Agbéssi, profession : Agent Commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 74ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Goli-Dafe, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GAVOR Yao, au Sud et à l'Est par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

## REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 01872-RC déposée le 3-10-2022  
M. GBELEOU Bassa, profession : Technicien Radio demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04ha 17a 53ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Sagbadaï, commune de Tchaoudjo et borné au Nord et à l'Est par la propriété Tchedre au Sud et à l'Ouest par une Rue de 12m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01873-RC déposée le 4-10-2022  
M. TCHAGUEDEMOU Ezzo Wazina, profession : Religieux demeurant à Lomé et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 35a 85ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Dereboua, commune de Sotouboua et borné au Nord et au Sud par la propriété PITALA , à l'Est par la propriété KASSANKATI, à l'Ouest par un RAVIN

Il déclare que ledit immeuble appartient à Union Musulmane Togolaise et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01874-RC déposée le 5-10-2022  
M. BOURAIMA Abdou-Rakim, profession : Economiste demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 72ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Koulounde, commune de Tchaoudjo1 et borné au Nord et au Sud par la propriété ALIDOU S. , à l'Est par une Rue non dénommée de 12m, à l'Ouest par la propriété ADAMA. Kader.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01875-RC déposée le 6-10-2022  
M. KARAMON Arouna, profession : Ingénieur Forêt et Eau demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05ha 15a 63ca, situé à Alibi 2 connu sous le nom de Folyo-Goudjoto, commune de Tchamba et borné au Nord, à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété IDRISOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01876-RC déposée le 6 -10-2022  
M. KARAMON Arouna, profession : Ingénieur Forêt et Eau demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06ha 15a 46ca, situé à Alibi 2 connu sous le nom de Folyo-Goudjoto, commune de Tchamba et borné au Nord, à l'Est, au Sud et à l'Ouest par la propriété IDRISOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 01877-RC déposée le 6-10-2022  
Mme ADABI Anade Dewou, profession : Ménagère demeurant à Agbalépédo et domicilié à Agbalépédo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17ha 61a 58ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Gnimda, commune de Sotouboua et borné au Nord par les Collectivité KAMALA et KAGNAKI , à l'Est par le fleuve Anié, au Sud par la Collectivité KASSIKA, à l'Ouest par la collectivité KAGNAKI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

## **REGION DE LA KARA**

Suivant réquisition numéro 05874/ RK déposée le 4-10-2022 M. TCHODIE Tchéï profession : Agent de Sécurité demeurant à Kara et domicilié à Tchitchao de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 89 a 16 ca situé à Kara connu sous le nom de Tchitchao préfecture de la Kozah et borné au Nord par deux rues non dénommées de 12 mètres et de 16 mètres, au Sud par une ligne de la Moyenne Tension, à l'Est par une rue non dénommée de 20 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05875/ RK déposée le 5-10-2022 M. KASSA Sagou-Kolimta Mayetiguiba profession : Prêtre demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 92 ca situé à Kara connu sous le nom de Makoudè préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 1269, 1263 et 1264B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05876/ RK déposée le 5-10-2022 Mme NIBOMBE Ayighan, épouse BAWILA profession : Logisticienne demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 39 ca situé à Kara connu sous le nom de Lama Tchedide préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots N° 158, 159 et 155.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05877/ RK déposée le 5-10-2022 M. DJAFALO Mazamasso M. profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Ramco de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca situé à Kara connu sous le nom de Atteda préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PIDASSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05878/ RK déposée le 5-10-2022 M. DJAFALO Mazamasso M. profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Ramco de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca situé à Kara connu sous le nom de Atteda préfecture de la Kozah et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PIDASSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05879/ RK déposée le 6-10-2022 Mme ASSIH Prénérou profession : Attachée d'Administration demeurant à Kara et domicilié à Tomdè de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca situé à Kara connu sous le nom de Tomdè Nord préfecture de la Kozah et borné au Nord, au Sud et à l'Est respectivement par les lots N° 1985, 1984A et 1983 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05880/ RK déposée le 6-10-2022 Mme DAKOU Tchégbe profession : Revendeuse demeurant à Lomé et domiciliée à Agoé-Demakpoé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 45 ca situé à Bassar connu sous le nom de Binawalib préfecture de Bassar et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots N° 398B, 399-398C et 396 et à l'Est par une rue non dénommée de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05881/ RK déposée le 7-01-2022 Mme ALFA P. Tamessi profession : Administrateur Civil demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawoé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca situé à Kara connu sous le nom de Atteda préfecture de la Kozah et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété PARIKI et au Sud par une rue non dénommée de 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05882/ RK déposée le 7-10-2022 Mme DJATH Razele profession : Gestionnaire demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 21 ca situé à Kara connu sous le nom de Dongoyo préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 mètres chacune, au Sud et à l'Ouest respectivement par les lots N° 1258 et 1255B.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers du feu DJATH Komi Anéfou et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05883/ RK déposée le 7-10-2022 M. AGNAMBA Yao Kayekouma profession : Chauffeur demeurant à Défalé et domicilié à Défalé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 00 ca situé à Niamtougou connu sous le nom de Lao préfecture de Doufelgou et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 mètres, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKARA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05884/ RK déposée le 7-10-2022 Mme KOMOSSI Tche Edenam, épouse KESIRE profession : Commerciale demeurant à Yaka et domicilié à Yaka de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 14 ca situé à Niamtougou connu sous le nom de Yaka préfecture de Doufelgou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KALOUSA et au Sud par une rue non dénommée de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05885/ RK déposée le 7-10-2022 M. KESIRE Yorou profession : Directeur Administration Financière demeurant à Lomé et domicilié à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 81 ca situé à Niamtougou connu sous le nom de Yaka préfecture de Doufelgou et borné au Nord et au Sud respectivement par des rues non dénommées de 12 mètres et 20 mètres, à l'Est par la propriété AMAKPE et à l'Ouest par les propriétés ATALE et BRIKANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05886/ RK déposée le 7-10-2022 M. PEKLE Ayé profession : Inspecteur des Impôts demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 73 ca situé à Kara connu sous le nom de Attéda préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Est par la propriété BATCHABANI, au Sud par une rue non dénommée de 16 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la dame ADI KPAKPABIA Minreso, épouse SIMNAKE et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 05887/ RK déposée le 7-10-2022 M. PEKLE Ayé profession : Inspecteur des Impôts demeurant à Kara et domicilié à Kara de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 61 ca situé à Kara connu sous le nom de Adomdè préfecture de la Kozah et borné au Nord et à l'Est par la propriété TCHALIM, au Sud et à l'Ouest respectivement par des rues non dénommées de 16 mètres et de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la dame ADI KPAKPABIA Minreso, épouse SIMNAKE et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière  
Essoham K. LABARI

---